

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes (1695-1758)

Mestre de camp en 1717, il n'exerce par la suite aucune fonction d'envergure et occupe alors son temps à l'étude de l'histoire et à la rédaction de ses mémoires.

Ceux-ci commencent le 27 décembre 1735 peu de temps après la nomination de sa seconde épouse, Marie Brulard, à la charge de dame d'honneur de la reine et finissent quelques jours avant sa mort en 1758. Bien plus que celui de son grand-père maternel, le marquis de Dangeau, le témoignage du duc de Luynes est remarquablement documenté. Il avait en effet le souci de rechercher, de vérifier et de compléter les informations qu'il mentionnait en indiquant fréquemment ses sources. L'exactitude de ses renseignements est sans doute facilitée par la place de confidente occupée par son épouse auprès de la reine Marie Leszczynska et par la position même du duc de Luynes auprès du roi dont il obtient en 1754 les entrées. De plus, les Luynes bénéficient d'un logement à la cour ce qui permet au duc d'être un observateur privilégié.

L'authenticité et la précision de son récit se vérifient aussi dans le domaine des sciences qu'il traite avec intérêt. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler qu'orphelin de père dès l'âge de 9 ans, il a été élevé par son grand-père le duc de Chevreuse (1646-1712), féru de sciences (en particulier de mécanique) si l'on en croit les récits du marquis de Dangeau (tome 2, p. 366) et de Saint-Simon (tome 2, chapitre 16, p. 253). Notons aussi que le frère du duc de Luynes, le cardinal Paul d'Albert de Luynes, devient membre de l'Académie des sciences en 1755 puis président en 1758. Le duc de Luynes relève dans ses mémoires les pratiques savantes à la cour de Versailles. Il note les observations d'éclipses effectuées par Louis XV en présence des Cassini, mentionne les démonstrations scientifiques exécutées à Versailles, en particulier l'expérience du fluide électrique testée sur 140 personnes dans la galerie des Glaces en 1746 en présence de la cour. Il nous apprend que la reine et Mesdames prennent des leçons de physique avec l'abbé Nollet et nous éclaire sur l'attrait de Louis XV pour le jardin botanique de Trianon avec son potager, ses serres chaudes et son poulailler où le roi n'hésite pas à tenir conseil « dans tous ces lieux lorsqu'il y demeure plusieurs jours ». La cour semble habituée à ces singularités puisque même des lions sont présentés au roi au sortir de la messe dans le salon d'Hercule. Le duc de Luynes est curieux d'apprendre : il visite ainsi la machine de Marly en compagnie de M. Hardouin, contrôleur général, qui lui en explique les particularités. De même, il recueille le récit de l'expédition de Maupertuis par Houttier (attaché au service de son frère) qui a accompagné le savant en Laponie. Il relate aussi des opérations médicales pratiquées par La Peyronie, même s'il reconnaît que « ce qui regarde des opérations ne soit pas trop un article à mettre dans des mémoires, cependant les choses singulières méritent toujours d'être remarquées ». Il se fait aussi l'écho des conversations scientifiques qui animent la cour en décrivant les automates de Vaucanson

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



présentés à l'hôtel de Longueville, en exposant la découverte du secret de fabrication de la porcelaine par Réaumur, ou en relatant longuement les inoculations pratiquées par Tronchin. Il rapporte les débats suscités par la parution de l'*Encyclopédie*, aime à donner des nouvelles de Voltaire ou à narrer les prétentions de M^{me} du Châtelet. Il s'attache aussi à donner le montant des pensions des médecins et chirurgiens du roi, ainsi que les faveurs qui leurs sont accordées à eux et à leur famille. Il nous apprend ainsi que le jour de l'an, la femme du premier médecin du roi est autorisée à paraître en grand habit à la toilette de la reine. Enfin, il décrit avec précision le mode d'élection et de réception à l'Académie des sciences, mentionne le *Te deum* chanté tous les ans par la compagnie pour la fête de la Saint-Louis et évoque les mémoires offerts par les académiciens à la famille royale. De tous les mémorialistes étudiés, il est, avec le duc de Croÿ, celui qui nous renseigne le mieux sur les pratiques savantes à la cour.

Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758), publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin Didot, 1860-1865, 17 vol.

Tome 1, p. 58

27 décembre 1735

Le Roi dit à son souper que l'on mandoit d'Italie qu'il y avoit une maladie considérable dans les bœufs seulement, mais que tous ceux qui traînoient l'artillerie du roi de Sardaigne étoient morts. Il y en avoit environ deux cents et un grand nombre d'autres. On trouve dans leur corps un grand nombre d'abcès. Cette maladie gagne aussi du côté de Trêves et s'étend même jusqu'à Metz. Elle ressemble fort à celle qui fit périr un si grand nombre de chevaux en Allemagne en 1703.

Tome 1, p. 142-143

16 décembre 1736, Versailles

M. Maréchal, premier chirurgien du Roi, mourut à sa terre de Bièvre, le 15, âgé de soixante-dix-huit à soixante-dix-neuf ans. Outre une grande habileté et expérience, et beaucoup de légèreté dans la main, qu'il avoit même conservée dans les derniers temps, il avoit acquis avec justice la réputation de probité et de parler vrai. J'entendis dire au Roi, à l'occasion de la mort de M. Maréchal, qu'il avoit pensé perdre sa place pour avoir parlé trop vrai à la dernière maladie de Louis XIV. M. Fagon avoit toute la confiance de Mme de Maintenon ; son sentiment sur la maladie du Roi n'étoit pas conforme à celui de M.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Maréchal. M. Maréchal, que rien n'empêchoit de dire ce qu'il pensoit, le dit hautement ; il s'en fallut peu qu'il n'eût ordre de se retirer. J'entendis dire encore au Roi dans le même temps une action de fermeté du dit Maréchal et de présence d'esprit. Il faisoit l'opération au feu duc de Gramont, grand-père de celui-ci. L'incision étoit faite, Maréchal voulut prendre la tenette pour tirer la pierre ; en la prenant il se coupa tous les doigts jusqu'à l'os. La main toute en sang, il ne fit que remuer les doigts pour voir s'il n'y avoit point de nerfs coupés, et ilacheva l'opération. Cette charge n'est pas fort considérable par le revenu fixe, mais il y a beaucoup de casuels. Tous les chirurgiens et barbiers du royaume doivent un certain droit au premier chirurgien. Ce droit ne va guère plus qu'à 20 à 21 sols ; mais il y a peut-être trente à quarante mille barbiers ou chirurgiens. Comme la perception de ce droit seroit d'un grand détail et difficile, depuis quelques années l'on a créé des lieutenants qui sont dans chaque ville principale. Ces lieutenants ont toute l'autorité du premier chirurgien et se chargent de percevoir ce droit à son profit dans leurs districts. Le premier chirurgien vend ces charges quelquefois jusqu'à 100 pistoles ; mais souvent au-dessous suivant l'étendue du district. Elles avoient été supprimées ; elles furent rétablies il y a quelque temps, et Maréchal les vendit toutes, ce qui lui fit un profit considérable. La mort de Maréchal ne fait aucun changement. M. de La Peyronie étoit déjà en place. Le Roi lui donnoit plus de 20,000 livres par an jusqu'à la mort de M. Maréchal. Il y a un logement fort commode attaché à la charge de premier chirurgien ; mais La Peyronie en avoit déjà un ; il compte même ne le point quitter.

Tome 1, p. 194

1^{er} mars 1737, Versailles

Le Roi ne va point aujourd'hui à la chasse ; il s'amusera à regarder avec M. Cassini, de l'Observatoire, l'éclipse de soleil, qui sera assez considérable. Depuis que la comète a paru découverte, il y a aujourd'hui quinze jours pour la première fois, par M. de Cassini, il est venu souvent ici. Cette comète est entre la planète de Vénus et l'horizon, sur la droite, à peu près à pareille distance de l'une à l'autre. Elle a une assez grande queue, mais elle est peu apparente.

Tome 1, p. 253-254

18 mai 1737, Versailles

J'allai hier me promener dans les jardins de Marly, qui sont toujours entretenus fort proprement. Les eaux jouoient, et comme j'y trouvai M. Hardouin, contrôleur des bâtiments de Marly, je sus par lui, dans la conversation, que le jardinier de Marly a 15,000 livres par an d'appointements (celui de Versailles en a 18,000), que le réservoir contenoit treize pieds et

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



demi d'eau, que la machine de Marly peut monter environ trois cent cinquante ou soixante pieds d'eau de la rivière en vingt-quatre heures ; mais que les raccommodages interrompant souvent le mouvement de cette machine, on ne devoit compter que sur deux cent cinquante pieds en vingt-quatre heures, que les jets d'eau ordinaires baissent le réservoir d'environ quinze pouces en huit heures ; que les eaux extraordinaires, qui sont les cascades et autres effets d'eau, ôtent dudit réservoir en une heure et demi environ deux pouces et demie d'eau, et qu'enfin autrefois ladite machine fournissoit l'eau à Trianon et à Versailles, et qu'elle ne fournit plus que Marly présentement.

Tome 1, p. 330-335

23 août 1737, Paris

J'ai oublié, je crois, de parler du voyage ordonné par le Roi pour aller mesurer les degrés sous le pôle, tant au Nord qu'au Midi. Plusieurs hommes savants dans l'astronomie furent chargés de cet examen, parce que M. de Cassini prétendoit avoir remarqué quelque différence dans les degrés en approchant du pôle. Ceux qui ont été au Nord, dont le chef est M. de Maupertuis, homme fort savant, revinrent il y a quelques jours et allèrent saluer le Roi, M. le Cardinal et M. de Maurepas, desquels ils furent très-bien reçus. Ils étoient huit dans ce voyage, et partirent il y a environ seize mois ; ils avoient sept domestiques aucune de ces quinze personnes n'a été malade pendant ce voyage, chose assez singulière pendant un si long temps et d'aussi grandes fatigues. Ils partirent de Dunkerque et arrivèrent par mer à Stockholm ; ils y achetèrent deux carrosses à quatre, qui leur coûtèrent 500 francs chacun, et avec des relais ou postes du pays ils allèrent à Tornéo, à l'extrémité de la Suède du côté de la Laponie ; ils demeurèrent un an à Tornéo, avançant même un peu dans le pays pour s'approcher davantage du pôle et faire leurs opérations. Ils les faisoient toutes les uns après les autres sans que le second eût connaissance de ce qui avoit été trouvé par le premier ; ils se communiquèrent ensuite leurs calculs, dans lesquels il ne s'est presque pas rencontré la plus légère différence.

Tornéo est éloigné de Stockholm d'environ cent milles du pays, ce qui fait à peu près 280 lieues communes de France. Les chemins sont fort beaux, à la réserve d'un bras de mer qu'il faut passer dans un endroit, et dans l'autre une rivière assez dangereuse. La ville de Tornéo est petite et ne contient guère plus de mille personnes ; toutes les maisons bâties de bois, avec un seul rez-de-chaussée. Elles sont composées de poutres posées horizontalement les unes au-dessus des autres avec de la mousse entre deux ; on fait des entailles dans ces poutres pour y joindre d'autres plus exactement sur les côtés. J'ai fort entendu parler de ce détail, parce que l'un des savants, qui étoit de ce voyage, est un prêtre du diocèse de Besançon, nommé M. Houttier, homme aussi habile dans ce genre qu'il est simple et vrai. Il

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



est attaché à mon frère depuis quelques années, et demeure avec lui. M. de Maurepas ayant désiré qu'il fit le voyage, en écrivit à mon frère pour le lui demander.

Il paroit qu'il y a une grande bonne foi établie entre les habitants de Tornéo et ceux des environs. M. Houttier demeuroit seul dans une maison, dont la porte restoit ouverte jour et nuit, ou au moins la clef dans la serrure. Ses confrères habitaient dans d'autres maisons ; mais pour lui il n'avoit pas même de domestique. La clef restoit toujours aux portes des chambres, et pendant un an de séjour il n'a reçu qu'honnêtetés du maître et de la maîtresse de la maison. Les magasins sont éloignés des habitations. Les chevaux dans ce pays ne sont que pendant de certains mois dans l'écurie. Les écuries demeurent ouvertes, et dès que le printemps arrive, les chevaux sortent d'eux-mêmes et vont dans les bois ; on sait où ils se retirent, et on les y va chercher lorsqu'on en a besoin. Ce qu'il y a de plus singulier des usages du pays, c'est la façon dont les habitants se baignent. Dans la maison où étoit M. Houttier à Tornéo ainsi que dans plusieurs autres, il y a une pièce séparée de la maison, que l'on appelle en langage du pays *peuk* ; il me semble que c'est le nom qu'il m'a dit. Dans le fond de cette pièce, et à droite en entrant, il y a des bancs, et dans le fond à gauche est un amas de pierres soutenues par des barrières de bois. Dans le milieu du monceau de pierre, qui forme une espèce de four, est un intervalle, non pas rond comme un four, mais également large dans toute sa longueur. Les habitants de la maison remplissent de bois ce vide et y mettent le feu. Lorsque les pierres sont extrêmement échauffées, ils jettent de l'eau dessus, ce qui forme dans la chambre une vapeur humide ; ils se tiennent nus dans cette chambre pour être mouillés de cette vapeur, les hommes ayant pourtant leurs culottes, et les femmes qui y vont aussi ayant apparemment un tablier. Ils sont toujours au moins deux dans cette chambre, à faire cette sorte de remède, qu'ils prétendent bon pour la santé. Ils ont chacun une poignée de verges à la main desquelles ils se frappent l'un l'autre doucement, pour que l'humidité entre mieux dans les pores. La ville de Tornéo est au fond du golfe de Bothnie. M. de Maupertuis avec trois autres voulut revenir de Tornéo par mer ; ils prirent un vaisseau où ils mirent tous les instruments, mais ils échouèrent environ à un tiers de leur route ; mais ce malheur fut aussi heureux qu'il pouvoit l'être : ils ne perdirent rien, et ayant mandé cet accident à ceux de leurs confrères qui revenoient par terre, ils se rejoignirent assez loin au-dessus de la ville de Copperberg, où il y a des mines de cuivre. M. de Maupertuis partit le premier, dans un carrosse, pour aller voir ces mines, M. de Maurepas leur ayant recommandé d'en prendre une connaissance exacte. Les autres, dont étoit M. Houttier, partirent quelques jours après, dans l'autre carrosse. M. Houttier m'a raconté ce qu'il avoit remarqué dans ces mines ; en voici le précis. Ils partirent quatre ensemble de la ville de Copperberg avec chacun un habitant du pays portant un flambeau fait avec du sapin. Arrivés à l'endroit des mines, ils descendirent un grand nombre de marches, chacun ayant

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



devant soi un homme avec un flambeau. Après un grand nombre de marches, ils trouvèrent une pente douce, mais un chemin assez étroit pour toucher des bras presque des deux côtés, et assez bas pour être obligés d'y marcher courbés. Ils furent conduits assez longtemps dans ce chemin, qui tourne à droite et gauche ; enfin, ils arrivèrent au bord d'un grand trou dans lequel ils trouvèrent deux échelles plantées pour descendre ; chacun des conducteurs prit le flambeau entre ses dents et mit le pied à l'échelle. Ces messieurs qui pendant tout le chemin avoient été presque étouffés par la fumée des flambeaux, surtout les derniers, dans un endroit aussi bas et aussi étroit, suivirent leurs conducteurs et descendirent. Ces échelles sont de la hauteur de deux sapins ajoutés l'un à l'autre. Lorsqu'ils furent au bas de ce trou, ils trouvèrent un chemin un peu plus large que le premier et qui alloit aussi en descendant, le long duquel ils rencontrèrent plusieurs hommes en culottes, mais nus d'ailleurs, couchés par terre, qui dormoient ; assez peu de chemin après, ils arrivèrent à une grotte assez spacieuse, où ils virent plusieurs feux allumés, grand nombre d'ouvriers et, ce qui les surprit plus que tout le reste, deux écuries remplies de chevaux. Le feu sert pour faire éclater le rocher ; autrefois on se servoit de poudre, mais on a remarqué qu'elle ébranloit trop le rocher et mettoit les ouvriers en danger d'être écrasés. Il y arriva même, il y a un assez grand nombre d'années, un malheur singulier. Un ouvrier, qui depuis quarante ans travaillloit à ces mines, se trouva tout d'un coup enseveli sous le rocher ; son corps ne fut retrouvé qu'après un assez grand nombre d'années ; il étoit tellement pétrifié que l'on le conserve encore en haut dans une chambre près celle des gens chargés de travailler au cuivre. M. Houttier a vu et touché ce corps ; la forme du visage y est à peine conservée ; la peau est comme un parchemin sec ; et comme il est là depuis environ dix ou douze ans, il commence à sentir un peu, quoique ce ne soit pas encore une odeur insupportable.

On allume du feu dans différents endroits de la mine : on y jette de l'eau froide, c'est ce qui fait éclater ; et lorsque le rocher est éclaté, on ramasse ces éclats ; on les met dans de petites charrettes qui ont cinq roues. Outre les quatre roues ordinaires, comme à nos chariots, il y a une cinquième roue, qui entre juste dans une espèce de coulisse pour que la charrette aille toujours droit sans accrocher de côté ni d'autre. De chaque côté de cette coulisse est une place assez grande pour tenir un homme pour conduire les chevaux. Ces voitures mènent la matière qui est mêlée avec le rocher jusqu'au bord d'un grand trou ou puits, percé perpendiculairement du haut en bas. Ce puits a 110 toises de hauteur ; il n'est pas arrondi partout également dans cette hauteur, et il y a même des endroits où le rocher avance assez considérablement pour être dangereux si l'on ne s'en garantissait pas ; il y a en haut une très grande roue tirée par des chevaux, laquelle avec une corde d'une seule pièce fait mouvoir alternativement deux grands seaux dans lesquels ; on monte la matière. C'est

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



par ces seaux que l'on a trouvé le secret de descendre aussi les chevaux. Ces messieurs trouvèrent au lias de ce puits une humidité si grande, qu'ils crurent qu'il pleuvoir et furent mouillés ; cependant il faisoit le plus beau temps du monde. Un de leurs conducteurs cria en haut pour que l'on descendit un seau, et sa voix fut entendue. On descendit un seau : M. Houttier avec deux autres monta dedans, car on n'y peut tenir que trois, encore même il ne faut avoir qu'une jambe dans le seau, et l'on se tient à la corde, avec l'attention, comme j'ai dit, de s'éloigner de temps en temps du rocher avec la main aux endroits où il avance trop. M. Houttier arrivé en haut regarda à sa montre combien de temps ses frères seroient à monter ; ils furent neuf minutes ; ils examinèrent ensuite en détail tous les établissements faits pour séparer le cuivre du rocher, pour l'amollir, pour le fondre ; rien n'est mieux ordonné que ces établissements. Il y a plusieurs machines faites pour éléver l'eau et pour la conduire. M. Houttier m'a dit que ces machines, pour la grandeur et pour l'exécution, sont fort au-dessus de celle de Marly. Il y a mille hommes employés à travailler à ces mines, qui sont d'un grand produit pour le roi de Suède. Ces ouvriers travaillent volontairement et gagnent environ vingt-deux sols par jour. A l'égard de la taille des Lapons, M. de Maupertuis mesura par curiosité une des plus petites Lapones ; elle a quatre pieds deux pouces

Tome 1, p. 346

4 septembre 1737, Versailles

On parloit ici y a quelques jours du goût qu'avoit le feu Roi pour Trianon et du soin avec lequel il vouloit qu'il fût entretenu dans les commencements. Il y avoit une quantité prodigieuse de fleurs, toutes dans des pots de grès que l'on enterroit dans les plates-bandes, afin de pouvoir les changer non-seulement tous les jours, si on vouloit, mais encore deux fois le jour, si on le souhaitoit. On m'assura qu'il y avoit eu jusqu'à 1,900,000 pots tout à la fois, soit dans les plates-bandes, soit en magasin.

Tome 2, p. 12-13

14 janvier 1738, Versailles

Il y a actuellement deux inventions nouvelles qui font assez de bruit. L'une est à l'hôtel de Longueville, inventée par le nommé Vaucanson ; c'est une figure semblable au petit joueur de flûte qui est ici dans les jardins. Cette figure joue seule de la flûte allemande par un mouvement qui est tant dans le piédestal que dans la figure même ; elle joue par l'embouchure, et le vent sort de sa bouche. Ce qui fait le singulier de cette machine, c'est que les sons se trouvent plus ou moins enflés, que l'on peut substituer toute autre flûte à la place de celle qu'il joue, qui ne diffère d'une flûte ordinaire que parce que les trous sont plus aplatis, pour que les doigts portent absolument à plomb. Ce sont les doigts qui jouent ; ils

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



sont rembourrés, et les cadences en sont très brillantes. Je n'ai point vu cette machine, mais M. le duc de Picquigny, qui l'a vue et examinée, m'en a fait la description.

La seconde invention est du sieur Daumont, qui est, je crois, ingénieur ; c'est une espèce de glacière faite pour durer un très grand nombre d'années. Il faut pour cela un bâtiment de maçonnerie avec certaine mesure donnée, qui est au plus de quatre ou six pieds de tous sens. On y met de la glace un peu épaisse, mais extrêmement pilée, et dedans la glacière un certain nombre de bouteilles ou de verre ou d'étain. Dans celle que M. le Duc vient de faire exécuter à Chantilly, les bouteilles sont d'étain ; ces bouteilles ne sortent jamais de la glacière, on les remplit par en haut et on tire la liqueur en bas, par un tuyau et un robinet fait exprès.

Tome 2, p. 36-37

19 février 1738,

Les médecins et chirurgiens consultants furent enfin renvoyés hier. Il y eut à cette occasion une petite difficulté. On demanda un carrosse du Roi pour les ramener à Paris ; mais cela ne se put exécuter parce que, tous les carrosses du Roi sont carrosses du corps et qu'il n'y peut monter que le Roi et ceux qui ont l'honneur de le suivre, et les ambassadeurs et envoyés le jour de leur première audience. Il fallut que M. de Châtillon prêtât un carrosse. L'on prête quelquefois les attelages du Roi, mais non pas ses voitures. Immédiatement après la mort de M. le comte de Toulouse, M. de la Peyronie alla par ordre du Roi à Rambouillet pour être présent à l'ouverture de son corps, et s'étant trouvé incommodé, on fut obligé de lui donner la seconde litière du Roi, par ordre de S. M. Il y a encore un autre exemple. A la chute de M. de la Fayette, exempt des gardes du corps, auprès de Trianon, il y a plus d'un an, le Roi, qui l'avoit vu tomber, dit en arrivant à M. de la Peyronie d'aller voir s'il étoit possible de lui donner quelque secours. La Peyronie ayant dit au Roi qu'il n'avoit point de carrosse prêt dans le moment, comme le secours étoit pressé à donner, S. M. lui ordonna de prendre un de ses carrosses qui s'en retournoit, de monter dedans et d'y faire monter M. de la Fayette pour le ramener à Versailles. J'ai appris encore plusieurs circonstances sur cette difficulté. Il y avoit plusieurs jours que MM. les médecins et chirurgiens s'étoient flattés qu'on leur donneroit un carrosse du roi pour s'en retourner et attendoient ce traitement comme une marque de distinction et de bonté. Ils en avoient parlé à M. le Cardinal, qui ne paroissoit point y trouver d'inconvénients. M. le Premier n'étant point ici, M. de Châtillon, à qui M. le Cardinal en parla, dit qu'il alloient écrire à M. le Premier ; il lui en écrivit en effet le lundi ou le mardi ; il comptoit avoir la réponse le mercredi de bonne heure. Comme cette réponse n'arrivoit point, les médecins, impatients, en allèrent parler à M. le Cardinal et ne cessoient d'en parler aussi à M. de Châtillon, ayant grand désir de s'en aller. Cependant la

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



réponse arriva, dans laquelle M. le Premier marquoit qu'il n'avoit point connoissance, depuis qu'il étoit en place, que l'on eût jamais donné de carrosses du Roi aux médecins ; que cette distinction pourroit même faire de la peine aux ambassadeurs et envoyés qui avoient l'honneur de marcher dans les carrosses du Roi le jour de leur audience ; que même les gens de condition qui se présentoient avec empressement pour avoir cet honneur pourroient être blessés de voir donner les carrosses du Roi aux médecins et chirurgiens *et gens de la sorte*. Comme les médecins et chirurgiens d'ici s'étoient joints aux consultants dans cette affaire, tous demandèrent à M. de Châtillon quelle pouvoit être la raison du refus qu'il leur annoncoit, et quoique M. de Châtillon les eût assurés qu'ils pouvoient être tranquilles sur leur retour, ils n'étoient pas encore contents et parurent désirer de voir la lettre. M. de Châtillon la leur donna. Ils furent très offensés du mot : *et gens de la sorte*, et Silva ne voulut pas monter dans le carrosse de M. de Châtillon ; il s'en alla dans sa chaise. Du moulin, Petit et Boudot s'en allèrent dans le carrosse. Ce mot *gens de la sorte* a été fort remarqué ; on a même prétendu qu'il y avoit : gens de cette espèce, mais M. le chevalier de Créquy, qui a lu la lettre avec attention, m'a assuré qu'il n'y avoit pas d'autres termes. M. de Saint-Sauveur m'a dit aussi qu'il avoit été de la part de M. le Premier demander à M. le Cardinal s'il vouloit donner un ordre pour les carrosses, qu'il seroit exécuté sur-le-champ ; M. le Cardinal ne le voulut jamais. J'ai appris à cette occasion que les appointements des médecins n'étoient pas tous égaux. Ceux de M. Silva sont de 9,000 livres ; c'est une augmentation qu'il a obtenue du temps de M. le Duc. Helvétius a les appointements pareils. Ceux de M. Dumoulin ne sont que de 500 écus. Il y en a un autre qui a 2,000 écus. Je ne sais pas encore le détail des autres ni des chirurgiens.

Tome 2, p. 103

18 avril 1738,

J'allai voir aussi le même jour le flûteur du Sr de Vaucanson dont j'ai parlé. C'est une machine digne de curiosité, et qui doit avoir coûté beaucoup d'argent et de travail. La figure est sur un piédestal, dans une salle de l'hôtel de Longueville. Dans le piédestal sont tous les ressorts, tambours, chaînes, qui font mouvoir les doigts. Cette figure joue douze airs, les six derniers mieux que les six premiers. Elle joue même des doubles d'airs, forme des tenues de vent, des échos très marqués. On ne peut pas dire que la façon de jouer ces airs soit dans la dernière perfection ; mais il est singulier d'être arrivé au point où est cette figure. Le vent sort réellement par la bouche et ce sont les doigts qui jouent. Les doigts sont de bois avec un morceau de peau sur l'endroit qui bouche les trous. Toute la figure est de bois, hors les bras qui sont de carton. Un défaut apparent qu'on n'a pu éviter c'est que la bouche demeure

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



toujours ouverte. Il y a cependant un mouvement réel dans la lèvre supérieure, mais ce n'est que dans les deux côtés.

Il y a encore une curiosité à Paris que je n'ai point vue, que l'on appelle l'hydraulique ; c'est un tableau mouvant par l'effet de l'eau, dont les figures sont assez bien exécutées.

Tome 2, p. 465

21 juillet 1738,

On apprit hier la mort de M. du Fay ; il étoit de l'Académie ; il s'étoit particulièrement appliqué à l'histoire naturelle, et étoit chargé du Jardin Royal ; cette place ne vaut qu'environ 3,000 livres ; elle dépend de M. de Maurepas.

Tome 2, p. 237

2 septembre 1738, Marly

Il y a trois semaines ou environ que l'on posa ici [à Marly], au haut de la rivière, deux figures de marbre dans un même morceau, représentant l'Océan et la Méditerranée qui se donnent la main, et c'est entre ces deux figures et à côté de chacune que passent trois tuyaux qui jettent de l'eau continuellement ; cette jonction des deux mers est en mémoire du canal de Languedoc. C'est Coustou, fameux sculpteur, qui a fait cet ouvrage ; il y a sept ans qu'il y travaille. M. d'Antin avoit fait venir le marbre d'Italie ; il est beau, il y a cependant quelques tâches, surtout à la joue droite et au bras de la Méditerranée. Il y a trois figures, car il y a un petit enfant à côté de la Méditerranée, qui tient un aviron. Coustou est neveu du fameux Coyzevox, si célèbre sous le règne de Louis XIV, et qui mourut il y a treize ou quatorze ans. Coustou avoit un frère, aussi fort habile, et qui a déjà fait ici plusieurs figures. Celui-ci n'a pas encore soixante ans ; il estime cet ouvrage-ci 60,000 livres ; il en a déjà reçu environ 34,000.

Tome 3, p. 184

5 mai 1740, Marly

On parle d'un secret nouveau pour l'aire de la porcelaine, trouvé par M. de Réaumur ; c'est avec un verre que l'on enduit d'une espèce de plâtre et que l'on remet dans le fourneau. Le plâtre pénètre si véritablement le verre que l'on ne trouve plus que de là véritable porcelaine.

Tome 3, p. 187

18 mai 1740, Marly

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



J'ai déjà parlé d'une nouvelle invention d'une cuisine portative que l'on croit pouvoir être utile, surtout pour les vaisseaux, parce qu'elle consume fort peu de bois. Le Roi en a fait faire une depuis peu que l'on m'a dit peser 2,500 ; elle est dans ses petits appartements à Versailles ; elle a environ quatre pieds de haut, sans compter les chapiteaux, un peu plus de deux pieds de large, non compris les tambours des broches, trois pieds de long et quelque chose de plus, Il y a de quoi faire sept entrées et le reste à proportion.

Tome 3, p. 207

26 juin 1740, Dampierre

Quoique ce qui regarde des opérations ne soit pas trop un article à mettre dans des mémoires, cependant les choses singulières méritent toujours d'être remarquées. Il y en a eu deux de cette espèce depuis environ deux mois, l'une à un commis de M d'Angervilliers que l'on appelle Noisette ; M. de la Peyronie qui a fait l'opération me l'a contée lui-même. Le Sr Noisette étoit malade depuis plusieurs mois sans qu'aucun remède ni purgation pour le soulager ; il avoit la fièvre, il maigrissoit et ne souffroit cependant dans aucune partie de son corps. M. de la Peyronie jugea que ce pouvoit être un abcès, et à force de le toucher extérieurement il trouva un endroit où il lui fit mal ; il jugea aussi du lieu où étoit l'abcès ; et ayant eu une indication par un peu de pus que rendoit ledit Sr Noisette par le derrière, il résolut de lui faire l'opération, mais d'une façon fort singulière, car ce fut sans instrument, ne pouvant point en faire usage ; ce fut donc avec son doigt qu'il enfonça avec force dans le derrière, et ayant touché l'endroit de l'abcès, il déchira le boyau pour donner jour audit abcès. Ce qu'il y eut d'extraordinaire, c'est qu'il se trouva dans des matières que rendit ledit Sr Noisette un gros ver qui étoit encore vivant et qui avoit à peu près la forme d'un lézard. Je n'en mets point ici la description. M. de la Peyronie doit la faire à l'Académie des sciences et le faire graver.

L'autre opération extraordinaire, c'est l'opération césarienne ; que l'on fit il y a quelque temps, à Paris, à la femme d'un ouvrier qui est contrefaite et qui étant prête d'accoucher et n'ayant nulle espérance que l'enfant pût venir à bien, demanda d'elle-même qu'on lui fit l'opération ; on tira l'enfant, qui se porte bien ainsi que la mère ; ce n'est pas une chose nouvelle que cette opération, mais il est rare que la mère ou l'enfant n'en meurent pas.

Tome 3, p. 278-279

27 novembre 1740, Versailles

M. le maréchal de Vauban, ami du grand-père ou du bisaïeul de M. de la Tournelle, étant allé le voir dans cette terre, lui dit qu'il étoit bien singulier qu'avec une aussi prodigieuse quantité de bois, il eût aussi peu de revenus ; il voulut aller lui-même examiner s'il ne

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



pouvoit point y avoir de débouchés à ces bois, et après avoir pris une exacte connoissance du terrain, il trouva que l'on pouvoit, sans beaucoup de frais, faire un petit canal qui conduiroit à une petite rivière assez forte pour que l'on y pût jeter le bois, ce que l'on appelle à bois perdu. Cette proposition bien examinée fut trouvée fort aisée à exécuter. M. de la Tournelle demanda, à M. de Vauban de vouloir bien lui garder le secret sur cette idée, et en conséquence il chercha à acheter tout le plus qu'il lui fut possible des bois circonvoisins ; après quoi il fit faire le canal, et cette terre est aujourd'hui affermée 52,000 livres.

Tome 3, p. 302

10 janvier 1741, Versailles

Le premier jour de l'an, Mme Helvétius étoit à la toilette de la Reine en grand habit ; c'est un droit, à ce que l'on m'a dit, de la femme du premier médecin ; c'est seulement pour la toilette, car elle ne suit point la Reine à la messe, ni elle ne va point chez la Reine aux autres heures de cour.

Tome 3, p. 388-389

6 mai 1741, Marly

J'ai aussi marqué ci-dessus la bataille près de Neiss entre les Prussiens et les Autrichiens. Les nouvelles de Vienne ont voulu diminuer beaucoup la perte des Autrichiens ; il paroît cependant constant qu'ils ont perdu huit ou dix mille hommes et huit ou dix pièces de canon. M. de Maupertuis, de l'Académie des sciences, qui a fait le voyage de Suède pour des observations sur la figure de la terre, et qui en revint il y a deux ou trois ans, étoit allé à Berlin à la prière du roi de Prusse. Voulant, avant que de revenir, aller prendre congé de ce prince, qui étoit parti pour l'armée, il se trouva que les passages étoient fermés ; il fut obligé de rester quelques jours au camp ; c'étoit dans le temps de la bataille de Neiss. Le jour de la bataille, le roi de Prusse voulut envoyer M. de Maupertuis à ses carrosses, mais M. de Maupertuis ne voulut jamais accepter cette offre, et demanda à suivre le roi de Prusse. Comme dans le commencement de l'action, la victoire paroissoit vouloir se déclarer pour les Autrichiens, le roi de Prusse se porta en grande diligence à une des ailes de son armée qui avoit plié ; Maupertuis, moins bien monté, ne put le suivre, et fut fait prisonnier en chemin et entièrement dépouillé ; cependant il obtint la permission d'écrire au général Neuperg. Ce général ayant su qui il étoit, l'envoya querir, lui fit toute sorte d'honnêtetés et le fit conduire en sûreté à Vienne, lui donnant même des lettres de recommandation. Le grand-duc, informé de l'histoire de Maupertuis, lui envoya 300 ducats pour le dédommager en quelque manière des pertes qu'il avoit souffertes. Maupertuis fit supplier le grand-duc de vouloir

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



bien lui permettre de ne point accepter ce présent, et M. de Lichtenstein, ci-devant ambassadeur ici, lui a donné tous les secours dont il avoit besoin. Par les premières nouvelles qu'on avoit eues de la bataille, on ne parloit point de M. de Maupertuis ; on croyoit qu'il avoit été envoyé aux carrosses du roi de Prusse. Le père de Maupertuis, riche négociant de Saint-Malo, sur cette nouvelle, se mit en colère et dit que son fils n'étoit sûrement pas capable d'une action si indigne.

Tome 4, p. 205-206

22 août 1742, Versailles

Ce même jour, dimanche, nous apprîmes le matin la mort de Silva ; il mourut, sur les quatre heures du matin, la nuit du samedi au dimanche ; il n'y avoit que deux ou trois jours qu'il étoit malade. Il est mort d'une maladie que l'on prenoit pour un mal de gorge et qu'il disoit être une fièvre maligne ; il avoit environ soixante ans. C'est une grande perte pour Paris en général, et pour beaucoup de gens qui avoient confiance en lui. Silva avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de science et d'expérience ; sa conversation étoit fort amusante ; on la désiroit presque autant que ses remèdes. Quand la maladie n'étoit pas considérable, il avoit le talent de contenter ceux de ses malades qui aimoient les remèdes sans en avoir besoin, en leur faisant croire qu'il leur en donnoit. Il étoit un des quatre médecins consultants du Roi ; c'est un établissement que M. le duc d'Orléans avoit fait pendant la régence. Chacun de ces quatre médecins avoit 8,000 livres d'appointements, et comme depuis aucun n'étoit mort, on les avoit toujours laissé jouir. Il paroît que l'intention du Roi est de les supprimer, à mesure que les places deviendront vacantes. La place de Silva fut demandée dès le lendemain ; et le Roi paroît être décidé à ne la point remplir. Dans le temps de la maladie de M. le Dauphin, les médecins consultants furent ici environ un mois, comme je l'ai marqué dans le temps. Quoiqu'ils soient payés par le Roi, S.M. leur donna des gratifications ou pensions. Silva demanda des lettres de noblesse, les préférant à une pension de 1,000 écus, et elles lui furent accordées. Silva laisse un fils et une fille, tous deux mariés. Le fils a une charge de conseiller.

Tome 4, p. 406

9 février 1743, Paris

M. de Mairan, secrétaire de l'Académie des Sciences et homme d'une grande réputation pour l'astronomie, fut élu avant-hier pour membre de l'Académie, à la place de feu M. de Saint-Aulaire.

Tome 4, p. 407

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



9 février 1743, Paris

M. de Picquigny a été reçu honoraire à l'Académie des Sciences, à la place de M. le cardinal de Fleury.

Tome 5, p. 28-29

10 juin 1743, Dampierre

Il y a quelques jours que la place de l'Académie, vacante par la mort de l'abbé de Saint-Pierre, fut remplie par M. de Maupertuis, de l'Académie des Sciences. M. de Maupertuis est celui qui a été envoyé au Nord pour faire les observations sur la figure de la Terre. Quoiqu'il ait beaucoup de science et de capacité, il a fallu beaucoup de sollicitations pour obtenir les suffrages ; plusieurs des académiciens désiroient que cette place fût remplie par l'abbé Girard, auteur des *Synonymes*, livre fort estimé. L'élection de M. de Maupertuis s'est faite, il y a dix ou douze jours ; cependant ses amis craignoient qu'il ne se trouvât encore des difficultés, parce que l'on prétend que la première élection n'est qu'une espèce de délibération pour savoir quel sujet on présentera au Roi, et que si dans l'assemblée suivante il se trouvoit un tiers des voix contre, cette élection n'auroit pas lieu. Je ne sais cependant si on peut citer un seul exemple où une seconde assemblée ait détruit ce qui avoit été fait dans la première. La règle de l'Académie françoise est, pour qu'une élection soit décisive, qu'il y ait au moins vingt académiciens, sans quoi on peut réclamer contre l'élection. Il n'y avoit que dix-neuf académiciens dans l'assemblée où M. de Maupertuis a été reçu ; cependant on n'a point réclamé. Les amis de Maupertuis craignoient beaucoup M. de Fontenelle, doyen de l'académie, qui avoit une querelle personnelle avec Maupertuis, à l'occasion de quelques expressions mises dans les ouvrages de ce dernier, dont M. de Fontenelle n'a pas été content ; mais enfin on a engagé M. de Fontenelle à une réconciliation, qui s'est faite avant l'assemblée.

Tome 5, p. 94

26 juillet 1743, Versailles

Le tempérament du Roi n'est ni vif ni gai ; il y auroit même plutôt de l'atrabilaire ; un exercice violent et de la dissipation lui sont nécessaires. Il a assez souvent des moments de tristesse et d'une humeur qu'il faut connoître pour ne la pas choquer ; aussi ceux qui l'approchent étudient-ils ces moments avec soin, et quand ils les aperçoivent remettent à un autre temps, s'il est possible, à prendre ses ordres. Ces moments d'humeur sont-ils passés, le caractère du Roi est beaucoup d'aisance et de douceur dans la société. On a vu plusieurs fois ses domestiques inférieurs, quelquefois même les principaux, manquer son service ; il attend ou il s'en passe sans montrer aucune impatience. À Choisy, à Rambouillet, il parle

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



familièrement à ceux qui ont l'honneur de lui faire leur cour ; on est souvent tenté d'oublier qu'il est le maître, et j'ai vu quelquefois même qu'on l'oublioit, et qu'il ne faisoit pas semblant de l'avoir remarqué. Au souper dans les cabinets, il est pour ainsi dire comme un simple particulier. Cette aisance dans la société paroît encore plus à Choisy que partout ailleurs ; il y est presque comme un seigneur particulier qui fait avec plaisir les honneurs de son château. Le Roi aime les femmes, et cependant n'a nulle galanterie dans l'esprit ; on ne peut même s'empêcher de convenir qu'il y a de la dureté dans son caractère. Le détail des maladies, des opérations, assez souvent de ce qui regarde l'anatomie, les questions sur les lieux où l'on compte se faire enterrer, sont malheureusement ses conversations trop ordinaires ; les dames mêmes ne sont pas exemptes de ces questions. Il paroît toujours voir d'un coup d'œil assez noir les maladies dont on lui rend compte [...]

Tome 5, p. 115-116

9 août 1743, Versailles

J'oubliois de marquer que le Roi étant à Trianon, dans le petit jardin particulier qui est auprès de Trianon-sous-Bois, on parla des changements de fleurs que l'on faisoit dans ce jardin et dans celui de l'autre côté du château, du temps de Louis XIV. Ces changements se faisoient avec des pots de grès que l'on mettoit en terre, et l'on formoit tous les jours de nouvelles décos de fleurs. M. Gabriel dit au Roi qu'il y avoit eu jusqu'à 900,000 pots pour ces changements à Trianon.

Tome 5, p. 174-175

28 octobre 1743, Fontainebleau

Dans le temps de la mort de Mme de Fontanges, on soupçonna qu'elle avoit été empoisonnée par un nommé Ammonio, Italien et chimiste. Cet homme prétendoit avoir beaucoup de secrets différents ; il prétendit, par le commerce qu'il avoit conservé dans les pays étrangers, avoir découvert un buste de César très-authentique et qui ressemblait à Louis XIV. Comme il falloit, suivant son rapport, faire venir ce buste de loin et que les frais étoient considérables, il demanda des remises d'argent ; l'argent lui fut donné, le buste arriva et fut placé dans la galerie de Versailles. Quelques années après, un sculpteur du faubourg Saint-Antoine présenta un placet au Roi par lequel il lui représenta qu'Ammonio lui avoit commandé un buste qu'il désigna ; qu'il avoit fait prix avec lui à 100 écus, et qu'il ne pouvoit pas obtenir son payement. Ce buste étoit en bois ; Ammonio l'avoit mis en terre, pendant longtemps, pour lui donner l'air d'antique. La friponnerie fut reconnue : Ammonio fut chassé, mais il trouva le moyen de revenir. C'est ce même chimiste qui prétendoit être sûr de faire un élixir capable de ranimer la plus grande vieillesse s'il pouvoit distiller un

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



homme vivant ; il demandoit pour cela qu'on lui livrât un criminel condamné au plus grand supplice ; le Roi eut horreur d'une pareille proposition.

Tome 5, p. 436

15 mai 1744, Versailles

M. de Mirepoix reçut hier une lettre de M. le comte de Noailles, par laquelle il lui mandoit que le Roi lui donnoit le logement de feu M. Fagon. Ce logement est dans ce qu'on appelle la surintendance, en allant chez M. le contrôleur général ; il est grand et assez commode.

Tome 5, p. 452-453

1^{er} juin 1744, Versailles

La Reine a été ce matin, après la messe, chez M. l'abbé Nollet, dans le cabinet des médailles, et cette après-dînée à vêpres et au salut aux Récollets. Il y a déjà plusieurs jours que M. l'abbé Nollet a fini les leçons et expériences de physique qu'il est venu faire ici et qui avoient commencé ce carême. Depuis ce temps il a toujours resté ici. Mesdames y ont été quelquefois ; et en dernier lieu, M. l'abbé Nollet ayant fait voir à Madame une chambre noire où les objets se peignent sur une feuille de papier, Madame, après y avoir regardé, dit à M. l'abbé Nollet qu'il avoit oublié sa tabatière dans la chambre noire ; c'étoit une tabatière d'or dont elle lui faisoit présent. M. l'abbé Nollet a eu 100 pistoles de pension sur la cassette de M. le Dauphin, dont on lui a payé la première année d'avance ; il a eu, outre cela 1,000 écus de gratification. Il est sous-diacre ; il est de l'Académie des Sciences, et est en grande réputation pour les expériences de physique. Il a été à Berlin et à Turin, et a fait un assez long séjour dans l'une et l'autre de ces cours. Il a un très grand nombre de machines différentes pour démontrer d'une manière sensible ; et ces machines sont faites avec goût et intelligence. C'est dans le cabinet, au-dessus de la voûte qui est entre la chapelle et la cour du château qu'il fait lesdites expériences. Ce cabinet, qui est fort orné, s'appelle toujours le cabinet des médailles, parce que c'étoit dans ce lieu qu'étoient les médailles et pierres gravées du Roi. On les a portées à Paris presque toutes depuis quelques années ; il n'y a que les pierres gravées qui soient restées ici dans un des cabinets du Roi, en bas près de la petite galerie.

Tome 6, p. 3

6 juillet 1744, Versailles

Samedi dernier, la Reine alla encore chez M. l'abbé Nollet pour la dernière fois ; elle a vu presque toutes les expériences de physique, que M. l'abbé Nollet démontre avec beaucoup de clarté et en de très bons termes. La Reine n'a pas fait ce que l'on appelle un cours de

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



physique, comme M. l'abbé Nollet en fait à Paris pour ceux qui ont la curiosité de donner environ six semaines à cette étude. S. M. avoit déjà vu une partie de ces expériences d'un autre, pendant le voyage de Fontainebleau, de sorte que M. Nollet a eu soin d'abréger le raisonnement et les démonstrations. La Reine vouloit lui faire un présent, et elle ne savoit trop ce qui pouvoit lui convenir ; le plus utile pour lui auroit été de lui donner un petit bénéfice ou une pension, d'autant plus qu'il est sous-diacre et à portée de pareille grâce ; il dit même qu'il a travaillé pour l'Église, mais M. l'ancien évêque de Mirepoix a toujours cru que le travail auquel M. l'abbé Nollet s'est principalement appliqué n'étoit pas d'espèce à être récompensé par des biens d'église. La Reine ayant donc su que ce qui lui seroit le plus agréable étoit d'avoir des livres, et entre autres *l'Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé de Fleury et les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, elle a fait acheter et relier ces deux ouvrages, qui montent à plus de quatre-vingts volumes.

Tome 6, p. 78

21 septembre 1744, Metz

Dumoulin est parti ce matin. Le Roi lui a donné les appointements de médecin consultant, dont il n'avoit que le titre (ces appointements sont de 9,000 livres) et lui a fait donner 9,000 livres comptant.

Tome 6, p. 479

9 juin 1745,

Mme la Dauphine a commencé il y a quelques jours un cours d'expériences de physique ; c'est l'abbé Nollet qui fait les démonstrations ; c'est lui qui les a faites pour M. le Dauphin, pour la Reine et Mesdames.

Tome 6, p. 387

5 avril 1745, Versailles

M. le chevalier Courten arriva ici avant-hier : il vient de Berlin ; il n'a eu aucune peine à passer en allant, mais au retour il a fallu qu'il se déguisât, ce qui lui a été plus facile qu'à un autre, parce qu'il parle allemand. Il avoit pris le nom d'un marchand de Dresde qu'on appelle Jean Warton, et s'étoit fait donner un passeport sous ce nom ; il a fait beaucoup de chemin dans un chariot de poste, quelquefois sur un traîneau, à cause de la neige ; il a même été pendant une lieue ou une lieue et demie à cheval sur une poutre à cause de la difficulté des chemins. Il a ramené avec lui M. de Maupertuis, de l'Académie françoise et de celle des sciences, qui étoit depuis quatre mois à Berlin.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Tome 7, p. 78-79

8 octobre 1745, Fontainebleau

La Reine arriva ici samedi entre six et sept heures du soir. Le Roi, qui étoit à Choisy n'arriva qu'environ trois quarts d'heure après. La Reine avoit trois carrosses du corps, sans compter celui des écuyers. Dans celui où étoit S.M, Mme de Luynes et Mme de Villars étoient sur le devant ; Mme la duchesse de Boufflers et Mme de Bouzols aux portières. Pour les deux autres carrosses, il n'y avoit que Mme de Montauban, de Fitz-James, de Flavacourt et du Châtelet. Mme du Châtelet avoit fait demander à la Reine depuis plusieurs jours d'avoir l'honneur de la suivre dans ce voyage. Elle avoit mandé depuis à Mme de Luynes qu'elle craignoit que sa santé ne lui permit pas de profiter des bontés de la Reine ; enfin, la veille du départ, elle manda qu'elle seroit sûrement à Versailles avant le départ de S.M. Elle arriva effectivement un quart d'heure avant que S. M. montât en carrosse. On prétend que Mme du Châtelet (Breteuil), toute remplie de la grandeur de la maison du Châtelet et des prérogatives qu'elle croit lui être dues, voudroit bien en toutes occasions passer la première et avoir la première place. On ne peut pas avoir plus d'esprit qu'elle en a, ni plus de science ; elle possède même les sciences les plus abstraites, et a composé un livre qui est imprimé ; elle est si vive qu'elle a quelquefois des distractions, et la prévention que l'on a contre elle fait que ces distractions sont attribuées la hauteur dont on l'accuse. La Reine partit immédiatement au sortir de la messe. Mme du Châtelet s'avança la première pour le second carrosse ; elle y monta, et s'établit dans le fond, demandant aux trois autres dames, si elles ne vouloient pas monter. Ces trois dames, choqué de ce procédé, la laissèrent seule dans le second carrosse et allèrent monter dans le troisième. Mme du Châtelet, un peu embarrassé, voulut descendre pour aller trouver ces dames, le valet de pied lui répondit que le troisième carrosse était plein. Elle fit donc tout le voyage seule. La Reine s'arrêta au bout de l'avenue de Petit-Bourg pour manger de ses cantines ; elle alla jusqu'au château de Petit-Bourg, qui est entièrement démeublé depuis la mort de M. d'Antin, bisaïeu de celui-ci, mais d'ailleurs en assez bon état ; les glaces même y sont restées ; pour le jardin il est absolument en friche.

Dès le lendemain de l'arrivée de la Reine, M. de Richelieu, fort ami de Mme du Châtelet et instruit de son aventure, pria Mme de Luynes de vouloir bien faire recevoir ses excuses à la Reine et de dire son sentiment à Mme du Châtelet sur la manière dont elle s'étoit conduite. Mme du Châtelet vint voir aussi Mme de Luyues ; les excuses ont été bien reçues par la Reine, et il n'est plus question de cette affaire.

Tome 7, p. 157

31 décembre 1745, Versailles

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Avant-hier, il auroit dû y avoir comédie dans l'ancienne salle, en conséquence de l'arrangement ordinaire ; mais cet arrangement avoit été changé : on avoit fait placer sur le théâtre de la comédie un piédestal sur lequel sont deux automates qui jouent de la flûte en parties ; c'est un berger et une bergère. Ces figures sont faites dans le goût d'une que l'on vit il y a quelques années à l'hôtel de Longueville, composée par le Sr Vaucanson, et que M. Bernard de Rieux a depuis achetée. L'ouvrier qui a fait celles-ci est de Rouen ; il prétend que son ouvrage doit être plus estimé que celui du Sr Vaucanson, en ce qu'il est plus simple ; il paroît qu'il y manque encore quelque chose pour être au point de perfection que l'on y peut désirer. La Reine, M. le Dauphin, Mme la Dauphine, Mesdames allèrent voir ces automates ; on comptoit que le Roi iroit aussi au retour de la chasse : la Reine l'attendit pendant une demi-heure ; et après le départ de la Reine la garniture resta encore jusqu'à huit heures du soir, mais le Roi n'y vint point.

Tome 7, p. 238

4 mars 1746, Versailles

J'appris il y a quelques jours la mort de Coustou, fameux sculpteur. Il est mort il y a environ un mois. Je l'ai marqué il y a bien longtemps, parce qu'il avoit été fort mal et qu'on l'avoit dit mort. C'est lui qui a fait les groupes du bas de la rivière de Marly, et en dernier lieu les chevaux. L'appartement qu'il avoit au Louvre a été donné à l'abbé Nollet, fameux par ses démonstrations de physique. Il y avoit longtemps qu'il sollicitoit cette grâce, et avoit eu recours même à la protection de la Reine, de M. le Dauphin et de Mesdames ; mais M. Orry l'avoit toujours refusé constamment.

Tome 7, p. 252-253

14 mars 1746, Versailles

J'ai parlé ci-dessus de l'abbé Nollet et des expériences qu'il a faites pour M. le Dauphin et depuis pour la Reine. Il a depuis continué de venir ici pour Mme la Dauphine. Il y a longtemps qu'il a fait l'expérience de l'électricité, qui n'est connue que depuis quelque temps, et sur laquelle on fait tous les jours des découvertes nouvelles. Il ne faisoit d'abord ces expériences qu'avec des tubes de verre frottés avec la main. Depuis il a fait faire un globe de verre qui se meut par une grande roue et que l'on échauffe de même avec la main en la tenant contre ledit globe. Il avoit déjà éprouvé qu'en mettant douze personnes montées sur des gâteaux de poix-résine dans la chambre où est ledit globe, tourné par le moyen de la roue et échauffé avec la main, lesdites douze personnes communiquant l'une à l'autre par des barres de fer entre leurs mains, et l'une desdites douze personnes ayant la main gauche auprès du globe sans y toucher, la douzième mettoit le feu avec son doigt à de

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



l'esprit-de-vin que l'on avoit seulement un peu échauffé. Un correspondant de l'abbé Nollet en Angleterre lui manda, il y a quelque temps, qu'il avoit perfectionné cette expérience ; mais qu'ayant voulu éprouver l'électricité sur lui-même, que l'effet en avoit été si violent, qu'il avoit bien résolu de ne le recommencer jamais. Cette raison n'a point arrêté l'abbé Nollet ; il a senti en effet que le coup que l'on recevoit étoit extrêmement violent ; c'est ce qui l'a déterminé à partager l'effort de l'électricité sur grand nombre de personnes. Après en avoir déjà fait plusieurs expériences, qui toutes ont réussi, il en fit une hier dans la grande galerie ici, d'abord sur soixante-quatre personnes, ensuite sur cent quarante ; elle réussit très bien et d'une manière extrêmement sensible. Elle s'est faite sans être monté sur des gâteaux de poix-résine ; on est sur le parquet ; on se tient par la main ; il faut seulement que les habits ne se touchent point. Il y en eut hier deux ou trois seulement dans le grand nombre qui ne furent pas frappées : apparemment parce que leurs habits se touchoient.

Tome 8, p. 192

24 avril 1747, Versailles

Peyrat, fameux accoucheur, mourut avant-hier à Paris ; c'étoit un bon homme, vertueux et très-charitable. Il étoit depuis quelque temps fort incommodé de la pierre ; il avoit essayé sans succès le remède anglois avec du savon, et comptoit se faire tailler cette année, si un remède nouveau, moins désagréable que le savon, dont il faisoit faire des expériences, ne réussissoit pas bien. Ce n'est cependant pas de cette maladie qu'il est mort ; il est mort de la fièvre continue. J'ai marqué ci-dessus que la place d'accoucheur de la Reine et de Mme la Dauphine avoit été donnée à Jar, en survivance.

M. de la Peyronie mourut hier au soir. Depuis deux mois ou environ il avoit la fièvre continue. Il étoit âgé d'environ soixante-dix ans. Mme de Saissac et M. le chevalier de Luynes, qui l'avoient connu à Montpellier, où il étoit en grande réputation, l'engagèrent à venir à Paris faire l'opération des hémorroïdes à M. le duc de Chaulnes, depuis maréchal de France. Cette opération, qui fut très considérable, augmenta la réputation de la Peyronie, et par conséquent excita beaucoup d'envie et de jalousie contre lui. On prétend même que ces passions furent si violentes alors, que l'on essaya de l'empoisonner ; ce qui réussit assez pour lui donner une mauvaise santé pendant longtemps ; en effet, soit par cette raison ou par d'autres, il y avoit plusieurs années qu'il étoit obligé de garder un régime très exact, ne vivant presque que de lait. On prétend que la place de premier chirurgien vaut environ 50,000 écus de rente. Les droits que les chirurgiens barbiers payent au premier chirurgien, lorsqu'ils entrent en charge, montent à des sommes très considérables, environ 100,000 écus. La Peyronie a fait des établissements avantageux et honorables pour la chirurgie ; il a excité et protégé les talents dans cet art, dans lequel en effet il y a eu de grands progrès

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



depuis qu'il étoit à la tête. Il a assuré un fonds de plus de 30,000 livres de rente pour un établissement qu'il a fait à Montpellier ; il donne sur ce fonds 25,000 livres de pension à sa sœur et 6,000 livres à sa mère, réversibles de l'une à l'autre. Il donne à l'école de Saint-Côme une terre en Brie qu'il avoit achetée aux environs de Meaux. Le procès que La Peyronie avoit entrepris pour soutenir les droits de la chirurgie contre la médecine lui a donné beaucoup de travail et de chagrins ; il répandit dans le public, il n'y a pas longtemps, un très grand mémoire, fort bien écrit et très détaillé sur cette matière. Il prit il y a quelques années le parti de se faire recevoir médecin lui-même et ce n'est peut-être pas ce qu'il fit de mieux. La grande maladie du Roi à Metz a donné occasion de tenir de mauvais discours contre lui ; on crut alors qu'il auroit mieux fait de demander du secours plus tôt. Il paroît qu'il n'y a que quatre sujets pour lui succéder dans cette place : Morand, qui a une grande réputation dans Paris ; Bagieux, qui s'en est acquis beaucoup à l'armée, et surtout par la guérison de la blessure de M. le chevalier d'Apchier ; La Martinière, que le Roi paroît aimer beaucoup et qui a été chirurgien major de l'armée du Roi en Bohême ; et un nommé Quenet, qui est à M. le duc de Villeroy : c'est celui qui a le plus travaillé, à ce que l'on dit, au grand mémoire des chirurgiens.

Tome 8, p. 214-215

11 mai 1747, Versailles

M. d'Argenson alla dîner à Clichy pour y voir l'épreuve d'un pont de bateaux d'une invention nouvelle ; on fit cette épreuve sur un bras de la rivière assez près de Clichy. Chaque bateau tient sur une charrette, que l'on démonte sur-le-champ au bord de la rivière ; l'essieu même de la charrette sert pour la construction du pont. Au lieu que nos pontons ordinaires se mettent en travers et à une certaine distance les uns des autres, ceux-ci se mettent dans leur longueur, qui est de 12 pieds, et on les joint les uns aux autres sans aucun intervalle, ce qui pourroit faire quelque inconvénient pour l'usage ordinaire, les ponts sans intervalle étant beaucoup plus sujets à être rompus par l'ennemi. Ce nouveau ponton s'ouvre par le milieu, et se déploie et se rabat à droite et à gauche, ce qui forme une largeur de 13 à 14 pieds ; il y peut passer onze hommes de front. On emploie plus ou moins de pontons, et par conséquent de charrettes, suivant la largeur de la rivière. Il faut toujours supposer que l'on a trouvé le moyen d'établir des câbles de l'autre côté de la rivière ; ces câbles bien tendus servent d'appui, ou plutôt de garde-fou, pour ceux qui passent sur le pont. Il ne faut que neuf charrettes pour la largeur du bras de la rivière sur lequel on l'avoit mis. On en avoit déjà établi plus de la moitié quand M. d'Argenson y arriva, mais on dit qu'il ne faut pas en tout plus de deux heures. Ce pont a été inventé par un ingénieur que l'on appelle Bazin ou Mazin.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Il y a une invention nouvelle d'une autre espèce, dont MM. de la compagnie des Indes prétendent faire usage pour repêcher un de leurs vaisseaux qui fit naufrage l'année passée auprès de Belle-Isle ; ils disent qu'on en a déjà fait plusieurs expériences avec succès. C'est une grande boîte que l'on enfonce dans l'eau avec des poids, et dans laquelle il peut tenir un homme assis ; cet homme, à ce que l'on prétend, peut rester sous l'eau pendant trois quarts d'heure ; il a une corde avec laquelle il sonne une cloche pour avertir du moment qu'il veut être retiré. On a éprouvé qu'étant dans cette boîte, il peut attacher des cordes pour retirer les effets qui sont au fond de la mer ; il faut savoir pour cela l'endroit où sont précisément lesdits effets.

Tome 8, p. 303

4 octobre 1747, Versailles

Il y avoit une autre place de chirurgien vacante depuis quelques mois ; c'est ce qu'on appelle chirurgien-dentiste, ou pour se servir d'un nom plus commun, arracheur de dents. Il s'agissoit d'en nommer un pour Mesdames, cette place étant vacante par la mort de Lodumier. L'usage est apparemment que ce ne soit pas le même que celui du Roi, pour donner plus d'émulation en multipliant les places, car c'est Capron qui a cette charge depuis longtemps chez le Roi. Celle-ci a été extrêmement sollicitée, et enfin M. de Maurepas ayant travaillé avec le Roi, elle vient d'être donnée au nommé Bunon, que l'on dit être en grande réputation

Tome 8, p. 361

29 décembre 1747, Versailles

Le Roi envoya hier à la Reine pour ses étrennes une fort belle pendule pour mettre dans ses cabinets, à laquelle il y a un carillon qui joue treize airs ; ce fut M. le comte de Noailles qui fut chargé de porter ce présent.

Tome 9, p. 69

26 juillet 1748, Compiègne

Hier, le Roi a été occupé toute la matinée à observer l'éclipse du soleil, qui a été de neuf doigts. M. de Thury, fils de M. de Cassini, et M. de la Condamine, tous deux de l'Académie des sciences, étaient venus ici exprès pour faire les observations, et ils en sont venus à bout quoique le temps fût assez couvert.

Tome 9, p. 116

1^{er} novembre 1748, Paris

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



J'ai toujours oublié de marquer ce que M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy) me dit il y a quelques jours à Fontainebleau : que M. Le Monnier, de l'Académie des sciences, a passé en Angleterre pour observer la dernière éclipse de soleil. Il a trouvé qu'on y avoit perfectionné l'invention des télescopes. Les télescopes de quinze à seize pouces de long grossissent les objets, à ce que l'on prétend, trois cents fois. Un médecin anglois, s'étant trouvé à son aise par un legs qui lui a été fait, en a fait faire un de douze pieds, qui coûte 12,000 livres ; il prétend que ce télescope grossit les objets treize cents fois.

Tome 9, p. 157

18 décembre 1748, Versailles

Aujourd'hui, M. de Maurepas, au sortir de la messe du Roi, lui a présenté, dans le salon d'Hercule, deux jeunes lions mâle et femelle et un mouton de Barbarie qu'il a fait venir pour la ménagerie.

Tome 9, p. 210-211

7 juin 1748, Versailles

Je fais trop de cas des anecdotes pour ne pas mettre par écrit toutes celles que j'apprends. Mme de Luynes m'en conta une, il y a quelques jours, qu'elle tient de M. le cardinal de Polignac. On sait tout ce qui s'est dit, dans le temps, de la mort précipitée de M. le duc de Bourgogne, de Mme la duchesse de Bourgogne et de M. le duc de Bretagne. On sait que le roi Louis XV fut malade dans le même temps, et que Mme de Ventadour fut si persuadée que les événements tragiques dont elle venoit d'être témoin n'étoient pas naturels, que pendant plusieurs jours elle fit faire devant elle dans sa chambre le bouillon du Roi, alors Dauphin. Le goût que M. le duc d'Orléans avoit pour la chimie donna occasion à beaucoup de soupçons, et fit dire que Mme la duchesse de Bourgogne fut empoisonnée dans une tabatière de tabac venant de M. le duc d'Orléans ; d'autant plus que sa maladie commença par un mal de tête insupportable, qui dura jusqu'à sa mort. Pour M. le duc de Bourgogne, s'il fut empoisonné, ce fut par quelque liqueur ; car il sentoit dans l'estomac un feu dévorant qu'il connoissoit pour n'être pas naturel, et il est mort persuadé du poison. M. le cardinal de Polignac, étant à Utrecht ministre plénipotentiaire pour la paix qui fut signée en 1713, vit un homme qu'il ne connoissoit point et qui demanda à lui parler. Cet homme lui apporta une bouteille d'une liqueur qui lui parut extrêmement forte, et le pria de vouloir bien la faire remettre à M. le duc d'Orléans. M. le cardinal de Polignac crut que le parti le plus sage étoit de prendre cette bouteille ; il l'envoya à M. de Torcy. M. de Torcy en rendit compte à Louis XIV, qui ne savoit que trop tout ce qui s'étoit dit. Louis XIV lui dit : « Ne la rendez pas, gardez- la ; je ne veux pas mettre sur un échafaud la tête de mon neveu.»

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Tome 9, p. 210-211

17 janvier 1749, Versailles

Le Roi a été aujourd'hui à la ménagerie pour voir le rhinocéros. Cet animal a été pris en Asie ; il étoit fort petit. Les gens du pays avoient tué sa mère à coups de flèches. On apporta au Bengale cet animal, qui est une femelle, et on en fit présent à un Hollandois, qui n'entend ni ne parle françois, du moins fort peu. Il l'a fait voir dans plusieurs cours de l'Europe, et y a déjà beaucoup gagné d'argent. Il y a huit ou dix jours qu'il est ici ; le lendemain de son arrivée, il mena cet animal à la ménagerie ; il croyoit que le Roi iroit le voir, mais S. M. ne jugea pas à propos d'y aller alors. Son maître l'a ramené ici dans une auberge, où M. le Dauphin l'alla voir il y a trois ou quatre jours, et Mesdames hier. Cette bête est âgée de dix ans ; elle n'a qu'une corne sur le nez, au lieu que les mâles en ont deux ; sa peau est comme une espèce de cuirasse ; sur le dessus du dos elle est pendante des deux côtés comme un caparaçon. Les jambes sont fort grosses et comme bottées. Sa taille est extrêmement grande, et l'on dit que ces animaux croissent jusqu'à vingt-cinq ans, et celui-ci n'en a que dix. Il paroît fort doux ; il voyage dans une caisse faite exprès, traîné par huit chevaux dans les beaux chemins ; il pèse actuellement autant qu'une pièce de 24. On avoit dit que le Roi l'auroit acheté pour la ménagerie, si l'homme n'en avoit pas demandé, 50,000 écus ; il me paroît que ce discours n'est pas fondé.

Tome 9, p. 298

29 avril 1749, Versailles

On vit aussi hier ici un Allemand qui a vingt-huit ans. Il est né à Vienne en Autriche. Il s'est rendu fameux par une grande habileté et une adresse extrême dans l'opération des cataractes et autres à faire aux yeux. Le roi de Prusse l'a attaché à son service, et lui a seulement permis de voyager encore deux ou trois ans. Il s'appelle Ilmer ; il va faire l'opération à M. le duc de Brancas ; il en a fait ici plusieurs avec grand succès. La Reine voulut qu'il vit les yeux de Mesdames, dont il fut fort content. Quoiqu'il soit en France depuis peu de temps, il y a déjà acquis une grande réputation.

Tome 9, p. 414

17 mai 1749, Versailles

Il y a quatre ou cinq jours que l'oculiste allemand dont j'ai parlé fit à Paris l'opération des cataractes à M. le duc de Brancas. Il se trouve bien jusqu'à présent ; il faut voir quelle sera la suite.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Tome 9, p. 364

23 mars 1749, Versailles

J'ai toujours oublié de marquer que l'on présenta au Roi il y a quelques jours, dans le salon d'Hercule, deux jeunes autruches destinées pour la Ménagerie ; on en avoit amené trois d'Égypte, il en est mort une en chemin.

Tome 10, p. 37

12 novembre 1749, Fontainebleau

Le premier valet de garde-robe du Roi, nommé La Roche, fils de celui de la Ménagerie et neveu de Lebel par sa mère, a été nommé aujourd'hui à la Reine pour la remercier. Le Roi vient de lui donner la survivance de la charge de premier valet de chambre qu'a Lebel, son oncle, et dont il jouit depuis la mort de Nyert.

Tome 10, p. 42

24 novembre 1749, Versailles

Pendant le voyage de Fontainebleau on a fait beaucoup d'ouvrage à Trianon. La ménagerie nouvelle est presque finie et l'on a accommodé plusieurs logements ; il y en a actuellement dix-neuf tout meublés et en état d'y habiter ; il y en aura encore douze ou quinze autres ; il pareil que le Roi a dessein d'en faire usage.

Appendice, à l'année 1749, p. 65-69

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI

Au sujet des contestations qui se sont formées entre les médecins et les chirurgiens de Paris. Du 12 avril 1749.

Extrait des registres du conseil d'État.

Le Roi ayant été informé des difficultés qui s'étoient élevées entre la faculté de médecine et le corps des chirurgiens de la ville de Paris depuis la déclaration du 23 avril 1743, et qui ont fait le sujet d'un très-grand nombre de requêtes et de mémoires publiés de part et d'autre, auxquels l'université de Paris a joint aussi les siens, S.M. auroit jugé à propos de les faire examiner par des commissaires de son conseil, et le compte qu'ils lui ont rendu lui a donné lieu de reconnoître que s'il est important d'établir dans la capitale de son royaume un nombre considérable de chirurgiens qui par l'étude des lettres aient acquis une connaissance plus parfaite des règles d'un art si nécessaire au genre humain, il n'étoit pas moins de l'intérêt commun des habitants d'une si grande ville qu'on ne les privât pas du secours de ceux qui, sans être lettrés, se seroient rendus capables, par la pratique et l'expérience jointes aux talents naturels, d'exercer l'art de la chirurgie, et qui en auroient

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



donné des preuves suffisantes ; en sorte que pour concilier les différentes vues dont une matière si importante est susceptible, on pouvoit admettre les uns et les autres au service du public, mais en accordant aux premiers des distinctions et des prérogatives convenables à leur qualité de maîtres ès arts et propres à exciter une louable émulation entre ceux qui se destinent à entrer dans le corps des chirurgiens de la ville de Paris. S.M. auroit d'ailleurs considéré que, quelques progrès que la médecine et la chirurgie aient faits jusqu'à présent dans son royaume, il pouvoit être avantageux à ses sujets d'ajouter de nouvelles dispositions aux anciens règlements, soit pour établir une meilleure intelligence entre deux professions qui ont une liaison si étroite, soit pour les porter autant qu'il est possible à leur plus grande perfection, et que c'est même ce qui résulte d'une partie des mémoires qui ont été donnés par les médecins et par les chirurgiens depuis le commencement de leurs contestations. Mais comme un objet de cette nature pourroit demander encore de nouvelles réflexions, S.M. a cru devoir se contenter de pourvoir quant à présent aux difficultés qui demandent une plus prompte décision, afin que le public ne soit pas privé plus longtemps du secours qu'il peut recevoir d'un grand nombre d'élèves dans l'art de la chirurgie, dont la réception a été suspendue à l'occasion desdites contestations. Sur quoi S.M. voulant expliquer ses intentions, ouï le rapport et tout considéré, le Roi étant en son conseil a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article I.

Les maîtres ès arts qui, après s'être formés à la profession de la chirurgie, suivant ce qui est prescrit par les statuts de l'année 1699, et avoir fait en outre les cours établis par les lettres patentes du mois de septembre 1724, se sont présentés ou qui se présenteront à l'avenir pour être reçus maîtres en l'art et science de la chirurgie, seront tenus de faire toutes les épreuves et subir tous les examens prescrits par lesdits statuts de l'année 1699. Et S.M. voulant, par distinction pour eux, leur donner lieu de faire connoître au public le fruit qu'ils auront tiré de l'étude des lettres, a ordonné et ordonne qu'au lieu de ce qui est porté par lesdits statuts, sur l'assistance des médecins à une partie desdits examens, ils soutiendront un acte ou examen public sur des matières concernant l'anatomie et les opérations de chirurgie, auquel examen seul la faculté de médecine sera invitée par le répondant pour y envoyer trois docteurs qu'elle choisira, lesquels y auront une séance distinguée et recevront les mêmes distributions et honoraires qu'ils avoient auxdits examens.

Article II.

Ledit acte ou examen public sera de quatre heures au moins ; et celui qui le soutiendra y répondra pendant la première heure aux difficultés qui pourront lui être proposées par lesdits trois docteurs en médecine sur les matières dudit examen, et pendant les trois autres

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



heures, par les maîtres en chirurgie, pour être ensuite procédé, s'il y échet, à sa réception par le premier chirurgien de S. M. ou son lieutenant et les maîtres en chirurgie seulement ; et celui qui aura été reçu sera tenu de remettre au doyen de la faculté de médecine une copie en bonne forme des lettres qui lui seront expédiées.

Article III.

Tous ceux qui à l'avenir voudront être reçus dans le corps des chirurgiens de Paris en qualité de gradués, conformément aux deux articles précédents, seront tenus d'obtenir le titre de maîtres ès arts dans l'université de ladite ville, sans néanmoins que la présente disposition puisse avoir son effet à l'égard des élèves qui auroient obtenu ledit titre avant le présent arrêt, dans quelqu'une des universités du royaume.

Article IV.

Les élèves qui sans être maîtres ès arts se seront formés à la profession de la chirurgie pendant le temps et ainsi qu'il est porté par les statuts de l'année 1699, pourront être admis à l'exercer dans la ville et les faubourgs de Paris, sous le titre de maîtres associés au corps des maîtres en l'art et science de la chirurgie, après qu'ils auront fait les cours établis par les lettres patentes du mois de septembre 1724, et qu'ils se seront conformés par les examens et les épreuves à tout le contenu aux titres X et XI desdits statuts, lesquels seront observés à cet égard, ainsi que sur tous les points auxquels il n'aura été apporté aucun changement par le présent arrêt.

Article V.

N'entend aussi S.M. qu'il soit rien innové en ce qui concerne la réception de ceux qui auront servi en qualité de premiers élèves dans les hôpitaux de Paris.

Article VI.

Les maîtres ès arts qui auront été reçus en la forme marquée par les articles 1 et 2 auront seuls l'avantage de porter la robe et le bonnet, d'entrer de droit dans l'académie royale de chirurgie et de pouvoir être présentés à S. M. pour remplir la fonction de démonstrateur dans l'amphithéâtre de Saint-Côme, sans qu'ils puissent au surplus jouir d'autres droits ou prérogatives que ceux qui ne seront pas gradués.

Article VII.

Les prévôts en charge présenteront chaque année à la première assemblée de la faculté de médecine qui se tiendra après la fête de Saint-Luc, un catalogue contenant les noms et demeures de tous les maîtres en chirurgie, gradués ou non gradués, qui exercent l'art de la chirurgie dans la ville et dans les faubourgs de Paris, lequel catalogue sera déposé dans les archives de la Faculté.

Article VIII.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Chacun des maîtres en chirurgie, gradués ou non gradués, sera tenu de faire mettre sur la porte de la maison où il demeurera son nom et sa qualité, comme aussi d'avoir une salle basse au rez-de-chaussée de sa dite maison, où il y aura toujours un de ses élèves au moins, pour donner en son absence les secours nécessaires à ceux qui en auront besoin.

Article IX.

Dans toutes les consultations où il sera appelé des médecins et des chirurgiens, soit sur des maladies procédant de causes extérieures, soit sur des maladies d'un autre genre, dans lesquelles il pourra y avoir lieu de faire une opération chirurgicale, comme la taille ou autres semblables, les chirurgiens donneront leur avis les premiers, suivant l'usage ordinaire, et leurs voix seront comptées comme celles des médecins, qui opineront après tous les chirurgiens.

Article X.

Fait S.M. très-expresses inhibitions et défenses à tous chirurgiens, de quelque qualité qu'ils soient, de composer, vendre ou débiter aucun médicaments ou remèdes destinés à entrer dans le corps humain, et de signer des ordonnances pour en faire composer par des apothicaires ou autres, le tout conformément aux dispositions des ordonnances, statuts et règlements, et sous les peines y portées. Veut et entend S.M., que lesdits maîtres chirurgiens soient tenus de se conduire à l'égard des médecins avec la déférence qu'ils leur doivent, et que les médecins aient de leur part pour lesdits maîtres en l'art de chirurgie tous les égards que méritent l'utilité et l'importance de leur profession.

Article XI.

Il sera procédé incessamment à la réception des maîtresses sages-femmes en la manière accoutumée, et conformément à ce qui est porté par les statuts de l'année 1699.

Article XII.

Permet au surplus S.M. aux doyens et docteurs de la faculté de médecine, comme aussi à son premier chirurgien, de lui présenter, chacun de leur part, tels mémoires et projets de règlements qu'ils estimeront devoir proposer sur les moyens de porter la médecine et la chirurgie à leur plus grande perfection, pour y être pourvu par S.M., ainsi qu'elle le jugera à propos, sur le compte qui lui en sera rendu. Fait S.M. très-expresses inhibitions et défenses, tant aux médecins qu'aux chirurgiens, de faire imprimer et distribuer aucun nouveaux écrits ou mémoires, au sujet des difficultés qui se sont formées entre eux ; et pareillement à tous imprimeurs et libraires d'en imprimer, vendre ou débiter, à peine d'amende ou de plus grande punition, s'il y échel. Et sera le présent arrêt exécuté par provision, selon la forme et teneur, nonobstant toutes oppositions ou empêchements quelconques, dont, si aucun intervient, S.M. se réserve la connaissance, et l'interdit à toutes ses cours et autres juges.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Fait au conseil d'État du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 12 avril 1749.
Signé PHELYPEAUX

Tome 10, p. 180-181

2 janvier 1750, Versailles

Je ne sais si j'ai marqué dans le temps que l'académie des sciences a présenté au Roi un tome de ses Mémoires ; c'est celui de 1745. Ces volumes sont composés de mémoires d'académiciens qui ont travaillé sur différents sujets, à la tête desquels est un extrait ou précis desdits Mémoires qui forment l'histoire de cette académie. Cette académie fut fondée en 1666 ; mais les Mémoires n'eurent une forme régulière qu'en 1699. Il y a un secrétaire perpétuel à cette académie. C'est lui qui rassemble les mémoires des académiciens et qui en fait des extraits pour en former le corps d'histoire. Il les fait imprimer ensuite et veille à l'impression. Le premier secrétaire de cette académie fut M. du Hamel ; il exerça cet emploi jusqu'en 1697 et ne donna que quelques mémoires forts, courts et en latin. M. de Fontenelle lui succéda, et l'a été jusqu'en 1740, qu'il donna sa démission à cause de son grand âge. Lui et M. Godin, qui a été depuis peu au Pérou pour des observations, rassemblèrent les mémoires de ce qui s'étoit passé de plus important à l'académie depuis 1666 jusqu'en 1699, et en composèrent un corps d'histoire en 11 volumes in-4°, en François. Depuis 1699, l'usage a été établi de donner chaque année un volume in-4°. M. de Mairan succéda en 1740 ou 41 à M. de Fontenelle, et n'a exercé que jusqu'en 1744. C'est présentement M. de Fouchy, de qui je sais tout ce détail. Il y avoit eu un peu de retardement sur les Mémoires ; c'est ce qui fait que l'on n'a donné que 1745. Il compte donner 1746 cette année.

Tome 10, p. 246

25 avril 1750, Versailles

Petit, fameux chirurgien, mourut, à Paris, le 22. Il avoit soixante-dix-huit ans ; il travailloit depuis quelques années à inventer de nouveaux instruments de chirurgie pour abréger les opérations, et il y avoit déjà réussi. Il avoit fait, il y a vingt ans, celle de la fistule au roi d'Espagne ; il a laissé son travail à continuer à Morand, autre fameux chirurgien

Tome 10, p. 317

23 août 1750, Versailles

La curiosité de voir la Ménagerie aivoit totalement passé de mode. Un oiseau nouveau que M. Rouillé a donné au Roi a fait naître l'envie de revoir cette maison royale, qui seroit plus digne que l'on en fît plus d'usage. On y a fait et on y fait encore les réparations les plus

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



nécessaires, et l'on peut dire que dès à présent elle est très en état. Il y a même beaucoup d'animaux, entre autres un loup marin, qui est amphibia, plus aquatique que terrestre, n'ayant que deux pattes pour soutenir un corps assez long, et ne pouvant marcher qu'en sautillant ; un pélican, deux tigres, deux ou trois lions, un dromadaire, etc. L'oiseau dont je viens de parler est de la figure et de la grosseur à peu près d'un dindon ; il a le col moins long et le bec crochu ; sa tête est ce qu'il y a de plus singulier ; elle est couleur de feu, et elle a sur le haut du bec une espèce de crête aussi couleur de feu, mais pendante et battante des deux côtés ; autour du col il a une espèce de palatine blanche et ardoisée, dont il fait usage l'hiver pour se couvrir la tête. Les appartements de la Ménagerie dont Mme la Dauphine (Savoie) faisoit grand usage pour des collations, sont encore en très bon état ; les dorures, les peintures, les sculptures et les plafonds, qui sont charmants, s'y sont bien conservés ; ils sont des dessins du fameux Audran.

Tome 10, p. 439

28 septembre 1750, Versailles

Le Roi et Mme de Pompadour s'amusent beaucoup des pigeons et poules des différentes espèces ; ils en ont partout, à Trianon, à Fontainebleau, à Compiègne, à l'Ermitage, à Bellevue, et même le Roi en a dans ses cabinets, dans les combles. M. de Gesvres, qui a ce même goût, est souvent appelé dans ces détails. M. le prince de Conty donna de beaux pigeons au Roi ; on les porta dans les combles. Mme de Pompadour vint les voir ; étant rentrée chez elle, elle envoya prier M. de Gesvres d'y venir, sans rien faire dire à M. le prince de Conty. M. de Gesvres, qui étoit avec lui, le pressa d'aller faire cette visite ; ils trouvèrent Mme de Pompadour en peignoir, nu-tête, à sa toilette, et pour toute compagnie dans la chambre Mme la duchesse de Penthièvre, dans un fauteuil, près de la toilette, et ses deux dames (Mmes de Saluces et de Clermont) sur des tabourets auprès de la porte. Toutes ces circonstances sont remarquables.

Tome 11, p. 54-55

18 février 1751, Versailles

Je crois avoir oublié de parler du P. Noël, bénédictin. Il est de Champagne ; il demeuroit à Reims ; il s'y étoit acquis une grande réputation par son habileté à faire des lentilles de microscopes et des verres de lunettes. Il s'étoit appliqué aussi à exécuter lui-même et à faire exécuter des montures pour les microscopes, qui les rendent aussi agréables qu'utiles. Il fit voir au Roi, au dernier voyage de Compiègne, un de ces microscopes, dont on fut extrêmement content. S. M. lui ordonna de lui en faire un, et fit demander à son supérieur de le faire venir à Paris ; il est donc venu s'établir à l'abbaye Saint-Germain ; il s'y est occupé

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



à faire exécuter avec tout le soin possible, par des ouvriers de la ville, tout ce qui étoit nécessaire pour rendre le microscope du Roi aussi beau et aussi parfait qu'il pouvoit l'être ; mais ayant trouvé que ces ouvriers de dehors travailloient trop lentement, il en a choisi un certain nombre qui sont venus s'établir à l'abbaye ; il les paye, et ils ne travaillent que pour lui. Ce religieux est un bon homme, extrêmement simple, et qui en effet a des talents supérieurs dans ce genre d'étude. Il n'a livré son microscope au Roi que quelque temps après le retour de Fontainebleau, pendant la maladie de Mme de Luynes. Le Roi a voulu savoir ce qu'il désiroit pour ce microscope ; le P. Noël a dit qu'il donneroit le mémoire de ses déboursés, qui montoient à environ 300 louis ; il a ajouté que lorsqu'il est arrivé à Paris, il a voit environ 100 louis à lui, provenant des ouvrages qu'il avoit faits pour différents particuliers et qu'il avoit employés dans les avances qui avoient été nécessaires. Le Roi lui avoit fait rembourser les 400 louis, et lui a donné 2,000 francs de pension.

Tome 11, p. 78

5 mars 1751, Versailles

M. Rouillé fut reçu hier à l'Académie des Sciences, à la place vacante par la mort de M. le chancelier Daguesseau.

Tome 11, p. 86

19 mars 1751, Versailles

Dom Noël, dont j'ai parlé au 18 février dernier, a apporté ce matin à M. le Dauphin un télescope de trois pieds et demi, meilleur que tous ceux qui ont été faits jusqu'à présent ; les frais de cet instrument montent à 45 louis.

Tome 11, p. 212

29 août 1751, Dampierre

Le 25, fête de Saint-Louis, l'Académie francoise tint son assemblée publique suivant l'usage ordinaire. On y distribua les prix d'éloquence et de poésie ; le premier, fondé par feu M. de Balzac, fut donné à M. Soret ; celui de poésie, fondé par feu M. l'évêque de Noyon (Clermont- Tonnerre), fut donné au chevalier de Laures, fils du doyen de la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier. Ensuite elle fit chanter une messe en musique à la chapelle du Louvre ; c'est aussi l'usage.

L'Académie des sciences en fait aussi chanter une le même jour dans l'église et par des prêtres de l'Oratoire. Celle des Tuilleries est chantée par les Carmes du grand couvent.

Tome 11, p. 249

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



26 octobre 1751, Paris

Pendant le séjour que le roi de Pologne duc de Lorraine a fait ici, il nous a parlé de deux inventions nouvelles, l'une utile et l'autre agréable. La première est un bateau pour remonter sur la rivière des bateaux chargés ; il avoit déjà fait faire l'année passée un modèle en petit de ce bateau, et j'en ai peut-être parlé dans le temps ; mais il y avoit des inconvénients ; si l'on avoit été sûr d'un fond toujours égal à la rivière il auroit peut-être réussi. Le roi de Pologne prétend que l'on a mis remède à cet inconvénient. Je n'ai point vu le bateau, mais de la manière dont on me l'a expliqué, c'est par le moyen d'une roue qui est au milieu du bateau et qu'un cheval fait tourner. On assure que ce cheval peut faire seul autant d'effet que douze chevaux attelés à un bateau chargé, et que le bateau avec cette machine ne coûte qu'environ 100 livres. Le roi de Pologne en a fait faire un, qu'il a envoyé à M. de Montmartel pour l'essayer ici sur la Seine.

L'autre invention est plutôt encore curiosité qu'agrément, quoique cependant elle puisse avoir l'un et l'autre ; c'est du verre peint par derrière, en marbre, de telle espèce que l'on veut, et dont on peut faire usage pour des lambris. On prétend que les fractures qui peuvent y arriver sont faciles à réparer ; il n'est pas douteux que le poli n'en soit aisé et parfaitement beau. Le roi de Pologne s'amuse infiniment de toutes ces recherches curieuses ; il rassemble deux qualités assez rares, le mérite et le génie. Les grands établissements qu'il a faits en Lorraine pour l'instruction des peuples, pour le soulagement des pauvres, l'entretien des hôpitaux, surtout pour les soldats, la sûreté des chemins, le progrès des sciences et l'administration de la justice, rendront son nom immortel.

Tome 11, p. 311

3 décembre 1751, Versailles

On apprit ces jours-ci la mort du premier médecin du roi de Prusse, nommé de Lamettrie. C'étoit un homme célèbre par son esprit et encore plus par son irréligion ; il avoit composé un livre pour prouver que l'âme est mortelle.

[Note de Luynes :]

Il étoit François. C'étoit un grand fou, qui avoit beaucoup d'esprit ; il avoit été médecin de feu M. le duc de Gramont et même du régiment des sardes ; il n'a quitté la France qu'en 1746 ; il étoit encore au siège de Fribourg. Ce fut là que, dînant chez un de nos généraux, il dit tout haut à table devant tous les domestiques : « Nous faisons quelquefois des expériences de remèdes sur des domestiques. » Quelque temps après, un des palefreniers d'un de nos officiers étant tombé malade, on envoya chercher Lamettrie ; il fut reçu à coups de fourche par tous les domestiques de la maison. Quoique Lamettrie fût

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



médecin du roi de Prusse, il n'avoit point changé de religion ; ce n'auroit pas été la peine pour lui, car à parler vrai il n'en avoit point ; il prêchoit ses sentiments à qui vouloit les entendre, et la grâce qu'il a demandée en mourant à mylord Tyrconnel a été de le faire enterrer dans son jardin. Mylord Tyrconnel, qui est fort malade de la poitrine, avoit confiance en lui pour sa santé. Lamettrie avoit composé plusieurs ouvrages, entre autres un intitulé : *l'Homme plus que machine*. Il y en a un où il cherche à tourner en ridicule les médecins de ce pays-ci ; il appelle M. Marcot, médecin de M. le duc de Bourgogne et de la petite Madame, la Joinville. Lamettrie avoit environ quarante-cinq ans.

Tome 11, p. 385

5 février 1752

J'ai parlé au 13 janvier de la condamnation prononcée par la Sorbonne contre la thèse de l'abbé de Prades. La censure vient d'être imprimée et de paroître dans le public. Les propositions que l'on a jugées dignes de condamnation y sont marquées ; il suffit de les examiner pour sentir la nécessité indispensable de punir les auteurs de pareilles propositions, d'autant plus que ces sentiments n'ont malheureusement que trop de partisans aujourd'hui. C'est ce qui fait que les gens sensés et attachés à la religion sont justement prévenus contre un livre nouveau que l'on donne par souscription, et dont le deuxième tome vient de paroître ; c'est *l'Encyclopédie*, dictionnaire fait par MM. d'Alembert et Diderot. Cet ouvrage pourroit être d'une utilité infinie, par les détails immenses qu'il contient, par l'exactitude de ses détails et par la précision avec laquelle ils sont rendus. S'étendant sur toutes les connaissances que les hommes ont acquises, il met ceux qui ne les ont point à portée de profiter du travail des autres, et rend si nettement les particularités de chaque ouvrage fourni par les artistes, que l'on pourroit espérer de devenir aussi habiles qu'eux par la lecture seule de ces articles ; en un mot, il est capable de satisfaire la curiosité en tous genres, et rassemble une infinité d'instructions que l'on ne peut trouver que dans les dictionnaires particuliers faits sur chaque matière, et qui sont même beaucoup moins étendus. C'est pour cela que le reproche qu'on a fait à ces deux auteurs de n'être que des compilateurs, et même des copistes, de Moréri, Trévoux, etc., est bien mal fondé. Il est certain qu'ils ont copié lorsqu'ils ne pouvoient pas mieux dire que ce qui étoit déjà imprimé ; mais savoir placer à propos ces copies, les accompagner de tout ce qui peut augmenter les lumières et les connaissances, réunir dans un discours suivi et instructif les questions faites à différents ouvriers, dont quelques-uns entendent à peine eux-mêmes ce qu'ils font, d'autres l'entendent sans pouvoir le faire comprendre à ceux à qui ils parlent, enfin ajouter à ces détails toutes les connaissances des sciences les plus abstraites et les rendre aussi intelligibles que la matière peut le permettre, on ne peut nier que ce ne soit un grand et utile

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



ouvrage, digne des deux hommes célèbres qui l'ont entrepris. Mais il est malheureux que tant de perfections soient accompagnées de principes répandus de tous côtés dans cet ouvrage et tendant au déisme, et même au matérialisme. M. Diderot avoit déjà été soupçonné de ces sentiments, et même mis à la Bastille. En conséquence, on ne peut pas être étonné que la thèse de M. l'abbé de Prades, jointe à la lecture de *l'Encyclopédie*, ait renouvelé ces mêmes soupçons.

Tome 11, p. 395

6 février 1752, Versailles

M. le duc d'Orléans mourut hier, à midi et demi [...] Il déclare qu'il veut être enterré sans aucune cérémonie ; il ordonne que son corps et son cœur soient portés au Val-de-Grâce. Non seulement il permet que son corps soit ouvert, mais il le désire, et veut que l'on en fasse usage pour toutes les connaissances propres à perfectionner l'anatomie.

Tome 11, p. 456

Mars 1752

Extrait d'une lettre de Versailles, qui m'a été écrite du 12 mars 1752 et envoyée à Dampierre.

[...]

MM. de l'Académie des sciences ont présenté un livre [un nouveau tome des Mémoires de l'académie] au Roi, à la Reine, etc. ; ils étoient quarante. Ils ont dîné chez M. d'Argenson.

Tome 11, p. 487-489

16 avril 1752, Dampierre

M. Chicoyneau mourut jeudi 12 de ce mois, dans son appartement à Versailles, à dix heures et un quart du soir. Le Roi étoit à Bellevue. Les concurrents pour cette grande place de premier médecin, que l'on appelle le bâton de maréchal de France de la médecine, paroisoient être, suivant l'idée du public, ou Dumoulin, ou Senac ou Quesnay. L'extrême vieillesse de Dumoulin a vraisemblablement décidé contre lui, et Senac, qui n'a qu'environ cinquante-deux ans, fut nommé premier médecin. Le lendemain vendredi, il remercia le Roi immédiatement avant le grand couvert. M. Chicoyneau avoit quatre-vingts ans. C'étoit un bon homme, vertueux, charitable et fort habile ; il avoit donné des preuves de sa science dans le temps de la peste à Marseille. Il avoit eu une belle figure. Par cette raison et son goût, il avoit eu son temps de galanterie, mais depuis qu'il étoit premier médecin, et même je crois auparavant, il s'étoit appliqué aux bonnes œuvres, et en faisoit beaucoup ; il ne refusoit ses soins en aucune occasion : riches et pauvres, tout lui étoit égal, peut-être même

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



les pauvres avoient-ils la préférence. Un air et un maintien trop simple, et une phisyonomie sérieuse et dogmatique, diminuoient l'opinion qu'on auroit dû avoir de lui, si on lui avoit rendu justice, et empêchoient presque toujours d'avoir recours à ses conseils. M. Quesnay, chirurgien de M. le duc de Villeroy, depuis médecin, homme de beaucoup d'esprit, n'a peut-être pas été nommé parce qu'il n'a pas encore autant d'acquit que M. Senac, et que d'ailleurs il a eu depuis peu la survivance de médecin ordinaire de M. Marcot. M. Marcot, qui est médecin ordinaire du Roi et outre cela médecin des enfants de France, homme fort habile, fort sage et fort assidu à son devoir, a bien pu « aussi être mis sur les rangs par le public ».

Tome 12, p. 17

22 mai 1752, Paris

Germain, fameux orfèvre de Paris, fit voir au Roi et à la Reine un coquemar et une cuvette d'argent qu'il a faits pour l'apothicairerie du roi de Portugal. Il y a à ces deux pièces 250 marcs d'argent, et elles sont de la plus grande beauté ; la facon seule, sans compter les frais de l'étui et du transport, coûtera plus de 20,000 livres ; elles doivent être embarquées incessamment sur un vaisseau portugais, qui les attend à Marseille. C'est la vingt-quatrième ou vingt-cinquième pièce faite à Paris, tant par le père de Germain que par lui, pour ce prince. Les ornements du coquemar sont la figure d'Esculape, dont le couvercle fait le bonnet ; ceux de la cuvette, qui a un faux fond percé à jour, sont à un bout une cigogne, et à l'autre bout un coq, et les armes du roi de Portugal en relief devant et derrière.

Tome 12, p. 41-43

16 juin 1752, Paris

Une affaire plus extraordinaire et plus difficile à concevoir est ce qui vient d'arriver à un nommé Gauthier. J'ai parlé dans mon journal de 1744 des salines de Rozières qui sont entre Nancy et Saint-Nicolas. L'établissement de ces salines est un objet très considérable, mais il n'est pas aussi utile qu'on pourroit le désirer. La qualité de l'eau salée n'est qu'environ d'un degré, c'est-à-dire que 100 livres d'eau travaillée et épurée suivant le détail que j'ai écrit ne produisent qu'une livre de sel. Ces salines sont affermées par les fermiers généraux à des sous-fermiers à qui ils donnent 29 livres par muid de sel. La consommation des bois pour ces salines est immense ; on estime qu'elle monte à 50,000 cordes par an. Il y a peu de bois dans cette partie de la Lorraine, et l'on craint avec raison qu'il ne vienne à manquer ; c'est ce qui a déterminé les fermiers généraux à demander qu'il fût défendu aux particuliers de vendre leurs bois à d'autres qu'à eux ; cette défense qui a été accordée fait grand tort aux propriétaires. Outre ces inconvénients, il y a une source d'eau douce près de celle d'eau

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



salée, et l'on craint toujours avec raison qu'elles ne communiquent. Enfin les sous- fermiers se trouvant eux-mêmes de l'administration du bail, ils ont demandé aux fermiers généraux une augmentation de 50 sols par muid, et 250,000 livres de dédommagement. Le Sr Gauthier, instruit de tout ce détail, a formé un nouveau système : il est ingénieur ; son père étoit médecin ; c'est lui qui a trouvé le secret de rendre l'eau de la mer potable. Gauthier est un homme de trente-huit ans, dont la conduite est sage et les mœurs sans reproche ; il n'est adonné ni aux femmes, ni au jeu, ni au vin ; il aime le travail et passe huit ou dix heures dans son cabinet ; il ne sort que pour aller chez M. le maréchal de Belle-Isle et chez M. Dupin, fermier général, qui est plus qu'un autre au fait des salines de Lorraine. L'un et l'autre estiment le Sr Gauthier. Gauthier a observé qu'à une lieue de Marsal il y a une source salée ; que la qualité de l'eau y est de onze degrés, c'est-à-dire, comme je l'ai expliqué, que 100 livres de cette eau font 11 livres de sel. Il est vrai que l'éloignement de cette source jusqu'à Rozières est de 20,000 toises. Outre la dépense nécessaire pour conduire l'eau jusqu'à Rozières, il y en auroit encore une à faire pour éléver cette eau ; tous ces inconvénients ont été prévus par le Sr Gauthier ; il a formé son plan en conséquence, dans lequel il compte une dépense d'environ 200,000 écus ; il a donné ce projet à examiner à M. le maréchal de Belle-Isle et à M. Dupin. M. de Belle-Isle après l'avoir examiné l'a communiqué à M. le garde des sceaux, et lui a proposé de charger six ou sept personnes différentes d'examiner séparément et contradictoirement avec ledit Sr Gauthier les différentes opérations dont il s'agissoit et les moyens d'y réussir, d'y envoyer même un de MM. de l'Académie des sciences. L'un des examinateurs nommés a été M. de Cormontaigne, ingénieur établi en Lorraine, dont les talents sont connus, surtout dans cette partie. J'oubliois de marquer les conditions de la proposition. Au lieu de 50,000 cordes de bois, la consommation n'ira qu'à 5,000 par an. Il ne demande point qu'il y ait actuellement aucune augmentation sur le prix du muid de sel ; il sera toujours payé 29 sols par les fermiers généraux. A l'égard des dépenses qu'il est indispensable de faire, lui et sa compagnie en feront les avances ; et il ne demande pour intérêt et dédommagement que de jouir des salines, pendant un nombre d'années dont on conviendra, au même prix du bail présent. L'examen de ce projet a été fait avec toute l'exactitude possible. Tous les examinateurs l'ont approuvé, excepté celui qui a été nommé de l'Académie des sciences. Il étoit question de faire voir que les sentiments réunis de tous devoient l'emporter sur celui d'un seul ; les choses étant en cet état, Gauthier a disparu tout d'un cou p. Il a quelques dettes en Lorraine, mais toutes dettes acquittées, il a encore 200,000 livres de bien. Il avoit un carrosse, un secrétaire et quelques domestiques. Il y a environ huit ou dix jours, c'étoit pendant le premier voyage de Crécy, il alla se promener aux Tuilleries avec son neveu, qui est aussi ingénieur et qui loge avec lui dans le faubourg Saint-Germain ; ils se séparèrent aux Tuilleries ; il s'en alla chez M. Dupin, dans la rue Plâtrière, et

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



pria son neveu de lui envoyer son carrosse dans cette maison ; Gauthier ne put voir M. Dupin, parce qu'il est malade ; il resta peu dans la maison ; son carrosse n'étoit point arrivé, il faisoit beau : il prit le parti de s'en retourner à pied ; le carrosse arriva peu de temps après ; il y avoit ordre de le renvoyer ; il revint en effet sans trouver son maître ; ses gens l'attendirent inutilement toute la nuit, et on ne sait où il est. M. de Belle-Isle, en arrivant de Crécy, accoutumé à voir tous les soirs le Sr Gauthier, fut fort étonné de ne point entendre parler de lui. Cette même soirée ou le lendemain, un homme en redingotte vint à la porte de M. de Belle-Isle et y remit au suis un billet, sans attendre, disant qu'il n'y avoit point de réponse. L'adresse de ce billet est d'une mauvaise écriture ; il y a : A Monsieur de Belle-Isle, sans aucun titre. Le billet est écrit d'une grande écriture qui paroît être contrefaite ; il ne contient que ces mots : « Votre homme a la vie sauvée ; pourvu qu'il tienne sa parole, elle lui sera conservée. » M. de Belle-Isle a instruit M. Berrier de cette aventure. M. Berrier l'ignoroit. Il lui a envoyé le billet anonyme ; on a déjà fait beaucoup de recherches sans pouvoir rien découvrir.

Tome 12, p. 122

26 avril 1752, Versailles

Hier, jour de Saint-Louis, l'Académie francoise fit chanter une grande messe, suivant l'usage, dans la chapelle du vieux Louvre. Après la messe, il y eut sermon, et ce fut le R. P. Neuville qui prêcha. Ensuite M. le président Hénault donna un grand dîner à plusieurs de Messieurs de l'Académie. Après le dîner, Messieurs de l'Académie, au moins la plupart, allèrent aux Pères de l'Oratoire, où le R. P. Renault de l'Oratoire prêcha pour l'Académie des sciences, laquelle fit exécuter un *Te Deum*. Elle y fait chanter tous les ans une grande messe, et l'on y prononce tous les ans le panégyrique du saint ; c'est aussi l'usage. Dans l'assemblée de l'après-dînée, à l'Académie francoise, on distribua les prix.

Tome 12, p. 131

30 août 1752, Versailles

M.Delafosse, premier chirurgien de la Reine, mourut hier, à quatre heures après midi, de la suite d'une indigestion ; il avoit quatre-vingt-quatre ans ; il laisse deux enfants, dont l'un est conseiller clerc au Parlement ; l'autre est une fille mariée depuis longtemps. M. Delafosse avoit environ 50,000 livres de rente ; il étoit fort économe et avoit toujours mis ses épargnes à profit. Il avoit été premier chirurgien de feu Mme la duchesse de Berry, qui avoit beaucoup de bonté pour lui. La charge de premier chirurgien de la Reine, qu'il avoit eue à la création de la maison, ne vaut qu'environ 6,000 livres de revenu ; mais il avoit outre cela la place d'inspecteur des hôpitaux de Flandre, qui vaut 4,000 livres, et une charge de chirurgien

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



ordinaire du Roi. Il avoit obtenu sur cette dernière 40,000 livres de brevet de retenue. Il en avoit vendu la survivance au Sr Beaucaillot, chirurgien de M. le Premier. Beaucaillot a payé 10,000 livres sur cette survivance, et est actuellement obligé de payer 40,000 livres à la succession de M. Delafosse.

[...]

Les médecins de Montpellier prétendent que la petite vérole ne se gagne point ; l'expérience est contraire à ce raisonnement ; la maladie de Mgr le Dauphin en est actuellement une preuve. M. le maréchal de la Fare, qui avoit beaucoup de peur de la petite vérole, ne l'ayant point eu ou fort légèrement, et qui entroit chez M. le Dauphin tous les jours, mais seulement dans le temps de la messe, a la petite vérole depuis six jours. M. Binet, premier valet de chambre de M. le Dauphin, l'a depuis trois jours.

Tome 12, p. 226

31 décembre 1752, Versailles

On dit que Voltaire est brouillé avec le roi de Prusse au sujet de M. de Maupertuis, chef de l'Académie des sciences à Berlin. Le roi de Prusse a beaucoup de bonté et d'amitié pour M. de Maupertuis. Il a été malade ; non-seulement ce prince envoyoit tous les jours savoir de ses nouvelles, mais il a souvent été le voir lui-même. M. de Maupertuis a composé un ouvrage qui concerne les sciences ; ce livre a été critiqué, et le roi de Prusse a réfuté cette critique, et soutenu le livre de M. de Maupertuis. Voltaire a écrit contre la réfutation du roi de Prusse, et l'a fait imprimer dans les États du roi de Prusse. L'imprimeur a fait beaucoup de difficultés, et ne vouloit pas s'en charger ; mais Voltaire lui a fait voir une permission signée du roi de Prusse pour faire imprimer toutes sortes d'ouvrages composés par Voltaire ; c'est le sujet de sa disgrâce.

Tome 12, p. 245

Appendice à l'année 1752,

4. RELATION

De ce qui s'est passé depuis le moment du transport du corps de Madame Henriette aux Tuilleries jusqu'au transport à Saint-Denis.

Le corps de Madame Henriette fut porté à Paris la nuit du jeudi 10 février 1752 au vendredi 11. Elle partit de Versailles à minuit ; on la vit à visage découvert aux Tuilleries (elle étoit sur un lit de velours cramoisi avec des crépines d'or) depuis le vendredi deux heures après midi jusqu'au samedi quatre heures du soir, que l'on fit l'ouverture du corps et l'embaumement. C'est M. Loustonneau, chirurgien de Mesdames, qui en fit l'ouverture, en présence de M. de la Martinière, De la fosse, Hévin et autres chirurgiens à qui l'on avoit

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



permis d'être présents. Il y avoit de médecins MM. Dumoulin, Delavigne, Marcot et Senac ; on n'a point trouvé d'autres causes de mort qu'une pourriture générale et le cœur un peu serré ; on a jugé que cette dernière circonstance étoit la cause des fréquents battements de cœur auxquels Madame étoit sujette. [...]

Tome 12, p. 319-320

14 janvier 1753, Versailles

J'oubliais de parler des voyages de Trianon. Le Roi fait aussi un assez grand usage de cette maison de campagne, où il a fait accommoder plusieurs appartements et ajouter en dehors du côté de Versailles un nouveau potager avec des serres chaudes pour toutes sortes de fruits, légumes et arbustes, tant de ce pays-ci que des pays étrangers. Au milieu de ce potager est un salon avec toutes les commodités qu'on peut désirer pour y jouer et s'y tenir dans la belle saison. On a construit aussi auprès du potager un grand nombre de poulaillers aussi magnifiques qu'on peut en faire, dans lesquels sont rassemblés une quantité de belles espèces de poules. Les dames qui vont à ces voyages sont toujours à peu près les mêmes ; elles sont huit ou neuf. Les hommes qui y sont presque toujours sont MM. de Soubise, de Luxembourg, d'Ayen, de Gontaut, de Poyanne, quelquefois M. le baron de Montmorency, toujours M. de la Vallière, M. de Meuse quand il se porte bien, mais présentement il est souvent chez lui à Sorey en Lorraine, et outre cela il est souvent malade ; mon fils a aussi l'honneur de suivre le Roi presque toujours à ces voyages, et M. de Chaulnes très souvent. Je n'ajoute point au nombre des courtisans MM. les premiers gentilshommes de la chambre, les capitaines des gardes et autres grands officiers du Roi qui suivent pour leur service. J'oublie encore un grand nombre d'autres courtisans. Ces voyages n'interrompent point les conseils ; le Roi les tient dans tous ces lieux lorsqu'il y demeure plusieurs jours.

Tome 12, p. 342-344

9 février 1753, Versailles

J'ai déjà parlé, je crois, de la situation de Voltaire avec le roi de Prusse ; j'ai raconté l'histoire du Juif. Depuis ce temps Voltaire étoit raccommodé ; mais M. de Maupertuis a été un nouveau sujet de brouillerie. M. de Maupertuis a eu une dispute de science avec un professeur en philosophie nommé M. de Koenig [bibliothécaire de la princesse d'Orange en Hollande] ; celui-ci a soutenu que M. de Maupertuis n'étoit pas l'auteur des découvertes sur le principe universel de la moindre action, et que Leibnitz en étoit l'inventeur ; il a paru une brochure intitulée : *Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris* ; cette lettre qui est imprimée a été faite par le roi de Prusse. Quelque temps après on a vu paroître un autre petit ouvrage sous le titre de : *Diatribe du docteur Akakia, médecin du pape. Décret de*

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



l'inquisition et rapport des professeurs de Rome au sujet d'un prétendu président. Cet ouvrage a été imprimé à Berlin, et il passe pour constant que c'est Voltaire qui en est l'auteur. Lorsque Voltaire porta cet écrit à l'imprimeur, celui-ci lui demanda s'il avoit une permission du roi ; Voltaire en avoit une, mais pour d'autres ouvrages ; l'imprimeur en vouloit une spéciale ; Voltaire dit qu'il se chargeoit de tout. L'imprimeur voulut une garantie par écrit, et Voltaire la donna. Le roi de Prusse avoit été averti de cet ouvrage ; il l'avoit vu et en avoit été blessé. Il en parla à Voltaire qui nia le fait ; cependant un ou deux jours après, il se répandit à Berlin grand nombre de ces imprimés ; on alla chez l'imprimeur qui montra le billet signé de Voltaire. Le roi de Prusse furieux fit défendre à Voltaire de paroître devant lui. Voltaire, sans être étonné de cette défense, a cru devoir traiter cette affaire comme de couronne à couronne ; il a renvoyé au roi de Prusse le cordon de l'ordre du Mérite, le brevet de la pension qu'il a de ce prince et la clef de chambellan, et il n'a demandé d'autre grâce au roi de Prusse que la permission de sortir de ses états. Ce qui paroîtra peut-être encore plus singulier que la conduite de Voltaire, c'est que non-seulement le roi de Prusse n'a point voulu reprendre ses bienfaits, ni donner permission à Voltaire de s'en aller, mais qu'il lui a même fait dire qu'il vouloit lui parler et qu'il vînt souper avec lui. On pourroit croire qu'il n'y a plus rien à ajouter à l'extraordinaire dans cette affaire ; ce n'est pas tout cependant. La réponse de Voltaire au message du roi de Prusse met le comble à la singularité ; il a fait dire au roi de Prusse qu'il ne pouvoit pas aller souper avec lui (je suppose que le mot d'honneur n'a pas été oublié), qu'ils seroient trop embarrassés vis-à-vis l'un de l'autre. On ne sait point encore ce qui en arrivera. Cette énigme, quelqu'inconcevable qu'elle soit, peut cependant s'expliquer. Le roi de Prusse a de l'esprit ; il compose différents ouvrages ; il écrit bien, et par-dessus toutes choses il aime les gens d'esprit. Voltaire sait beaucoup, parle bien et librement, écrit supérieurement en vers et admirablement en prose. Le roi de Prusse le consulte avec plaisir ; son style lui plaît, et peut-être encore une certaine conformité de sentiments. Il ne peut pas regarder sa gloire compromise avec Voltaire, et celui-ci manqueroit beaucoup à son amusement.

[...]

Je n'ai point parlé jusqu'à présent de la mort de Mme la duchesse du Maine ; elle se plaignoit continuellement, tantôt de rhume, tantôt de mal aux yeux, et avoit cependant le fond d'une très bonne santé, quoique la conformation de son corps ne semblât pas l'annoncer. Depuis un an ou deux elle avoit été en effet assez incommodée, et à la fin elle est morte le [23] janvier, d'un rhume qu'elle n'a pu cracher. Elle étoit dans sa soixante-dix-huitième année depuis le 8 novembre dernier. On peut dire d'elle qu'elle avoit un esprit supérieur et universel, une poitrine d'une force singulière et une éloquence admirable. Elle avoit étudié les sciences les plus abstraites : philosophie, géométrie, astronomie. [...]

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Tome 12, p. 342-344

6 mai 1753, Versailles

Hier le Roi alla à la chasse, au retour de laquelle il devoit voir ici une épreuve de canons ; il s'agit de nouvelles pièces, de matière différente de celle qu'on emploie ordinairement ; elles pèsent un tiers moins que les nôtres, et on prétend qu'elles portent aussi loin et aussi juste et tirent aussi vite et aussi longtemps. Pour faire la comparaison juste avec nos pièces, on a donné à ceux qui proposent ce nouveau projet* tous les ouvriers nécessaires pour fondre devant eux, à l'Arsenal, deux pièces de 8 livres de balles, et MM. de l'artillerie ont fait fondre en même temps deux autres pièces de même calibre d'un tiers plus pesantes que les deux premières. Ces quatre pièces devoient être tirées hier, les unes et les autres le plus promptement et le plus longtemps pour voir celles qui dureroient le plus, ce que l'on appelle à toute outrance, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elles crevassent, pour voir lesquelles soutiendroient mieux l'épreuve et le plus longtemps ; mais ceux qui ont proposé le projet ont dit que soit par la fonte, soit par le poids, on n'avoit pas suivi ce qui étoit réglé, et qu'on n'avoit été occupé qu'à faire manquer leur épreuve. On peut être en doute si cette plainte est fondée ; ce qui est de certain, c'est qu'ils n'ont pas voulu faire hier cette expérience **.

Note de Luynes :

*L'un est le Sr Moore, gentilhomme irlandais, et l'autre le Sr Stark.

** Il est bon d'observer qu'il y a toujours deux partis opposés dans l'artillerie.

L'artillerie est composée de deux espèces de corps différents ; l'un est ce qu'on appelle le corps de l'artillerie, qui comprend les compagnies de mineurs, sapeurs, ouvriers, etc. ; l'autre est le régiment Royal-Artillerie. Dans le régiment Royal-Artillerie, c'est le Roi qui met son attache aux commissions des officiers, parce qu'il en est le colonel ; dans le corps de l'artillerie, c'est M. le comte d'Eu. Ces deux partis ne s'accordent presque jamais ; ce qui est approuvé par l'un est presque toujours désapprouvé par l'autre. Ici c'est le corps de l'artillerie qui s'est opposé à l'épreuve. Les deux Anglois qui ont proposé l'expérience ont soutenu que dans les deux nouvelles pièces que l'on avoit fondues pour faire assaut avec les leurs, on avoit employé plus de matière que l'on auroit dû suivant les conventions, et ils offrent encore de faire l'épreuve pourvu qu'on fasse venir deux pièces anciennement fondues et qui ne soient que du poids convenu. Je crois que le diamètre est 8 livres de balles. Ils prétendent aussi que par la qualité qu'ils emploient, ils évitent un inconvénient très ordinaire aux canons, qui est l'excessive ouverture de la lumière, ce qui met les pièces hors de service ; on est obligé de mettre des lumières de cuivre

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



pour éviter cet inconvénient, et c'est une dépense de plus. Les deux Anglois sont produits par M. Desrouville ; ils soutiennent qu'avec moitié moins de poids, à quelque calibre que ce soit, ils feront les mêmes effets aussi loin, aussi promptement et aussi longtemps. Ils ont signé une soumission ; on leur reproche aujourd'hui de ne pas exécuter à la lettre les conditions expliquées dans la soumission ; mais ils disent que s'il y a faille dans l'explication, c'est parce qu'ils n'entendent pas bien le françois, mais qu'ils persistent à soutenir qu'ils feront autant avec leurs pièces, comme je viens de le dire, qu'avec telles pièces que l'on voudra tirer des arsenaux, d'un poids double de leur pièce.

Tome 12, p. 472-473

13 juin 1753, Versailles

Je ne sais si j'ai parlé dans le temps d'un ouvrage intitulé *Architecture hydraulique*, qui parut il y a environ deux ans ; il est de M. Bélidor. Cet ingénieur célèbre a déjà prouvé par expérience, il y a un an ou deux, à MM. de l'artillerie, qu'il y a une erreur considérable sur la charge des canons. L'usage est de tous les temps de régler la charge du canon sur la pesanteur du boulet ; ainsi on met 24 livres de poudre pour un boulet de 24 ; 8 livres pour un boulet de 8, etc. M. Bélidor a soutenu que 11 livres de poudre dans une pièce de 24 feraient autant d'effet que 24 livres. MM. de l'artillerie ne le vouloient pas croire ; l'expérience fut faite à Metz en présence de M. le maréchal de Belle-Isle, de plusieurs officiers généraux et d'un nombre choisi de MM. de l'artillerie. On tira la même pièce de 24 à 24 livres et à 9 livres à toute volée avec toutes les précautions pour faire porter les coups en comparant toujours la charge de 9 livres avec des poids au-dessous de 24 ; et dans tous les coups, il se trouva peu de différence. On fit encore l'essai de la profondeur dont un boulet pouvoit entrer dans la terre, et il se trouva que l'enfoncement étoit à peu près égal.

M. Bélidor, qui a beaucoup d'expérience et une grande application à tout ce qui peut être utile, a voulu prouver aussi à MM. de l'artillerie que l'on se trompoit sur l'effet des mines, et que l'on calculoit mal la résistance de la colonne d'air. Il a demandé à M. le maréchal de Belle-Isle à faire faire à Bizy cette expérience ; il prétend démontrer qu'une mine chargée de la quantité de poudre convenable à sa grandeur, non seulement forme en s'ouvrant un entonnoir très considérable, mais que l'action de la poudre se fait en même temps horizontalement et verticalement. Il fait actuellement creuser dans une montagne auprès du parc de Bizy une chambre de mine qu'il chargerà, laquelle est entourée de tous les côtés et même par-dessus de plusieurs chambres de mines en galerie, tant à la même profondeur que plus profondes, et il assure que dans l'effet de la mine toutes ces différentes chambres et galeries seront écrasées. Le succès de cette expérience seroit infiniment utile dans le cas

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



où l'on peut craindre que les mines ne soient éventées. On voit que si le projet réussit, la chambre de mine chargée à propos détruit tous les ouvrages que l'ennemi peut faire, et forme en même temps, comme je l'ai dit, un entonnoir assez grand pour y loger un bataillon. L'expérience doit être faite à la fin de ce mois en présence de M. d'Argenson.

Tome 12, p. 491

Juin 1753, Versailles

Extrait d'une lettre écrite de farts, datée du 24 juin 1753.

L'académie françoise a élu M. de Buffon. C'est personnellement un galant homme et un homme fort modeste ; mais le peu de temps qui reste d'ici à Compiègne pourroit bien faire différer sa réception, parce qu'il lui faut le temps de faire son discours, et que Compiègne enlève bien du monde. Vous savez que Voltaire est arrêté à Francfort. Le motif est un recueil des ouvrages du roi de Prusse que ce prince a fait imprimer et dont il a donné peu d'exemplaires ; Voltaire en a un qu'il n'a pas rendu ; on le redemande, et il dit qu'il l'a mis dans des ballots qui sont à Hambourg. On est toujours surpris qu'un Roi qui a cent mille hommes ait un procès avec un bel esprit. Ce seroit un grand ridicule s'il étoit moins puissant. Maupertuis est ici. M. l'évêque de Marseille a écrit une lettre qui est imprimée, dans laquelle il démontre qu'une accusation qui lui est intentée dans les remontrances est absolument fausse. Cela donne de l'inquiétude pour les autres citations.

Tome 13, p. 7-8

5 juillet 1753, Versailles

J'ai mis un assez grand détail ci-dessus sur l'expérience qui devoit être faite à Bizy en conséquence des observations de M. Belidor. Le système de M. Belidor étoit qu'on avoit grand tort de croire que la quantité de poudre dont on chargeoit une mine ne fit pas tout son effet, et qu'il y en eût une grande partie d'inutile et de perdue ; il assuroit que la poudre faisoit effet de toutes parts, verticalement, horizontalement, et même sur des galeries creusées sur les côtés à 5 toises et à 10 toises au-dessous du niveau de la chambre des mines, et que les galeries renversées par l'effet de cette poudre devenoient impraticables non-seulement pendant trois heures mais même pendant six et davantage ; il ajoutoit que la hauteur de terre qui se trouvoit au-dessus de la mine décidoit de l'ouverture de l'entonnoir, et que cet entonnoir devoit être de 12 toises, s'il y a voit 12 pieds d'épaisseur de terre jusqu'à la poudre. L'expérience a réussi précisément comme M. Belidor l'avoit annoncé ; la poudre qui étoit à 12 pieds de profondeur a fait une ouverture de 12 toises ; toutes les galeries sont tombées ; et au bout de trois heures M. de Melfort, qui est jeune et rempli de volonté, ayant voulu aller, dans une des galeries avec un mineur qui marchoit devant lui, un

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



grenadier et un domestique, la puanteur et la fumée les empêchèrent absolument d'avancer ; ils y retournèrent au bout de six heures et pénétrèrent plus avant ; mais lorsqu'ils furent à une certaine distance, le mineur s'évanouit ; la même aventure arriva sur-le-champ à M. de Melfort en voulant appeler du secours ; il fallut que les deux autres hommes appellent et courussent promptement, et ce ne fut pas sans peine qu'on les empêcha d'être entièrement suffoqués. Il y avoit trois milliers de poudre dans la mine. M. d'Argenson y étoit, et il a été dressé procès-verbal exact de tout ce qui s'est passé dans cette occasion.

Tome 13, p. 43

2 septembre 1753, Dampierres

L'ouvrage de l'École Militaire n'avance pas aussi rapidement que celui de Nancy, mais l'entreprise est infiniment plus considérable. M. Gabriel, premier architecte, qui est à la tête de cet ouvrage, a fait construire un bâtiment qui est au bout de la galerie de l'aile neuve, le long du grand réservoir ; c'est une espèce de hangar fort éclairé, dans lequel on travaille actuellement à un plan en relief de l'École Militaire ; outre le grand nombre de croisées qui donne la facilité de voir cet ouvrage de tous les côtés, M. Gabriel a fait construire une espèce de grande boîte garnie de glaces en dedans avec des lampions. La lumière de ces lampions réfléchie par ces glaces porte sur le bâtiment et y fait l'effet du plus beau clair de lune, ce qui donne un coup d'œil riche et agréable. M. Gabriel dit que c'est un homme à lui qui fait cet ouvrage, mais c'est lui en effet qui le conduit. Ce modèle est grand ; la mesure est 2 pouces par toise. La face du côté de la rivière aura 150 toises. Elle sera éloignée de 400 toises, et cet intervalle sera rempli par des plantations. La face dont je viens de parler, de 150 toises, n'est que la trente-sixième partie du total du bâtiment ; il y a en tout 8,000 toises de bâtiment et 8 à 900 toises de galeries couvertes ; ces galeries ont 12 à 13 pieds de large sur 18 à 20 de hauteur ; il y a treize à quatorze cours dans le total ; celle qu'on appelle la cour des écuries a 40 toises sur 40 toises. L'on compte qu'il faut au moins 150 milliers de bois de charpente pour tout l'ouvrage ; je crois même qu'on pourroit dire 170. Les croisées des bâtiments ont 13 pieds de haut sur 6 de largeur. Le total des bâtiments et cours comprend 50 arpents de terrain. Les trumeaux entre les croisées ont 8 pieds de large ; il y a une écurie pour 70 chevaux de manège, et outre cela un grand nombre de petites écuries pour chacun des principaux officiers qui seront employés dans l'École Militaire. On a eu grande attention de leur fournir à chacun toutes les commodités dont ils peuvent avoir besoin.

Tome 13, p. 73-75

28 septembre 1753, Dampierre

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Il y a cinq ou six jours que le nommé Levoir, valet de chambre de Mme Amelot, qui la sert depuis vingt-sept ans, fit apporter un clavecin singulier de sa composition ; il y travaille depuis vingt ans, et celui-ci est le huitième ou dixième qu'il a fait. Il a déjà fait voir son ouvrage à l'Académie des sciences qui a fort loué son génie et lui a conseillé de corriger les défauts qu'il y avoit alors dans l'exécution. Il a remédié à la plus grande partie de ces défauts et compte bien encore perfectionner, cet ouvrage. C'est une mécanique singulière que cet instrument ; il est à peu près de la forme d'un clavecin, seulement un peu plus court. La caisse de ce clavecin contient quatre instruments à cordes à boyaux, deux violons, une quinte et un violoncelle. Les corps mêmes de ces instruments y sont, mais il y a ajouté un plus grand nombre de cordes qu'ils n'en ont ordinairement. Ces cordes sont disposées avec beaucoup d'art par les moyens de différents renvois qui répondent aux différentes touches du clavecin. Il y a deux claviers à ce clavecin ; celui dont on fait usage pour jouer est celui d'en haut, qui répond au petit clavier des clavecins ordinaires ; celui d'en bas n'est que pour accorder. Les quatre instruments rendent différents sons par le moyen de plusieurs archets arrangés avec grande intelligence ; le mouvement de ces archets est produit par trois roues qui sont sous le clavecin, et le mouvement est donné à ces roues par une marche que celui qui joue du clavecin fait mouvoir avec le pied. Le rouage est mis en mouvement par le moyen d'une marche qui fait tourner une roue de bois qui roule sur son essieu et qui porte un encliquetage dont la griffe saisit une des dents de la roue à rochet toutes les fois qu'on appuie le pied sur la marche pour donner le mouvement, et lorsqu'on relève le pied, la roue de bois qui porte la griffe est relevée par un ressort qui la fait tourner dans un sens opposé à l'arbre pour répéter ensuite la même opération. Le même essieu où est adaptée la roue à rochet porte une lanterne et une grande roue qui sert de volant. La lanterne engrène et mène une grande roue, et cette grande roue engrène une autre grande roue semblable, et elle lui fait faire un mouvement opposé, et ces roues, par le moyen de quatre chevilles et d'un échappement singulier, font lever et baisser deux bascules qui font mouvoir quatorze archets. Il y a aussi vers le milieu du clavecin une ouverture carrée par laquelle sort une baguette de fer avec un anneau, laquelle baguette répond à une manivelle qui fait mouvoir les trois roues. Cet expédient rend le jeu plus facile, parce qu'un homme joue et un autre fait mouvoir les roues. Il est aisé de comprendre que par la composition de cet instrument on évite l'inconvénient des clavecins ordinaires, qui est de rendre les sons sèchement, sans pouvoir ni les enfler, ni les diminuer, ni les tenir. Ici on enflle et diminue les sons, et par conséquent on peut donner de l'expression à ce que l'on joue. Les archets pour la quinte et violoncelle, ou plutôt la basse de violon, car c'en est une, roulent par le moyen des poulies de renvoi des deux côtés, et par conséquent n'excèdent que de très peu la caisse de l'instrument. Cette même méthode avoit été pratiquée pour les archets des deux violons,

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



mais l'expérience a fait voir que les sons étoient trop écrasés dans les dessus, et a déterminé l'auteur à faire sortir ces deux archets en dehors. On joue sur cet instrument tout ce que l'on joue sur le clavecin ; les airs légers et ceux où il y a de l'expression paroissent mieux réussir que les autres. Le Roi, la Reine et le roi de Pologne ont vu et entendu cet instrument, et ont paru fort contents du génie singulier de l'auteur, de l'harmonie des sons et de l'immensité de l'ouvrage. L'harmonie seroit encore plus agréable si ledit Sr Levoir avoit eu le moyen de mettre de meilleurs instruments. J'oubliais de marquer que chaque touche lève par le moyen d'un pilote une bascule chargée d'un rouleau qui baisse l'archet qui est déjà en mouvement pour faire sonner la corde, et comme il y a plusieurs renvois à la corde, ainsi que je l'ai déjà expliqué, une même corde dans son étendue rend des sons différents par le moyen de ces renvois. Ces renvois étoient nécessaires pour suppléer au défaut des doigts ; sans quoi il auroit fallu encore multiplier davantage les cordes, qui peut-être ne le sont déjà que trop par proportion de la table de chaque instrument. Cet instrument, quand on le connoît, est moins difficile à accorder qu'un clavecin ordinaire, et soutient assez bien son accord, parce que la discordance qui arrive souvent aux cordes à boyaux est produite en grande partie par la chaleur et l'humidité des doigts qui les touchent. Ces deux inconvénients ne se trouvent point dans cet instrument-ci. Il faut observer aussi que tous les sons sont doubles et accordés à l'unisson, de manière que chaque son est plus fort, et que si une des cordes à l'unisson venoit à casser pendant que l'on joue, l'autre unisson pourroit suffire à continuer la pièce commencée. La composition de cet instrument pour les claviers est absolument contraire à ceux des clavecins ordinaires ; à ceux-ci le petit clavier, qui est celui d'en haut, ne fait parler que le petit jeu, et le grand clavier, qui est celui d'en bas, les fait parler tous deux ; ici le grand clavier est en haut et fait parler l'autre jeu.

Tome 13, p. 77-79

3 octobre 1753, Versailles

Le 30 du mois dernier, le nommé Bonnal, teinturier à Dieppe, fit voir ici au roi de Pologne une invention qu'il dit avoir trouvée il y a plusieurs années, pour sauver la vie aux matelots ou gens de mer qui ne savent pas nager, et qui ne pourroient soutenir la fatigue dans un long trajet ; elle est extrêmement utile aussi pour passer des rivières sans danger. C'est une espèce de cuirasse qui entoure le corps par devant et par derrière depuis le col jusqu'aux hanches ; elle est faite de plusieurs morceaux de liège cousus ensemble avec du fil goudronné. Ledit Bonnal fit voir cette invention il y a six ans et obtint un privilège en bonne forme ; les frais de cet habillement marin ne sont pas considérables. Les premières qu'il fit ne coûtaient que 6 livres ; il les a perfectionnées et elles coûtent 9 livres. Il demande qu'en cas que cette invention soit utile, que le Roi veuille bien lui donner quelques marques de

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



bonté, en lui accordant une petite pension. Il a été extrêmement touché de l'attention que le roi de Pologne a bien voulu faire à cet ouvrage, et de ce qu'il lui a permis de lui laisser une de ces cuirasses de liège.

La veille, le roi de Pologne avoit vu une autre invention dans le même genre. L'auteur de celle-ci est un M. Grossin de Galacy. Je ne le connois pas, mais il m'a conté son histoire ; il est né à Paris, mais il est Anglois d'origine et fort attaché aux intérêts du Prétendant. Il a été employé dans le corps de troupes qui devoit passer en Angleterre avec le prince Edouard, et n'a jamais eu aucun appointement ; il dit que ces préparatifs de campagne lui ont coûté 12,000 livres. Lorsque ce projet fut manqué, le Roi jugea à propos de donner une gratification annuelle de 40,000 livres pour être distribuée à plusieurs Anglois et Irlandois, fidèles au roi Jacques, qui étoient sans biens et sans ressources. M. de Galacy se présenta alors devant M. de Puisieux et ne put s'empêcher d'approuver les observations que lui fit ce ministre, qu'étant à Paris, il ne pouvoit avoir part à ces gratifications, et que d'ailleurs, n'étant pas dans un besoin aussi pressant que ceux auxquels elles étoient destinées, il pouvoit attendre. Ce fut au retour de cette expédition qu'il imagina l'invention dont je vais parler ; il ne la destinoit point aux officiers, mais aux soldats ou grenadiers auxquels l'on voudroit faire passer une rivière pour quelques coups de main. C'est du liège, mais ce n'est pas une cuirasse ; ce sont des espèces de tablettes de liège attachées les unes au-dessus des autres avec des morceaux de cuir, et couvertes avec des morceaux de cuir par-dessus. Ce cuir est cousu avec du fil goudronné. Les tablettes couvrent l'estomac par devant et l'entre-deux des épaules par derrière ; elles sont attachées par plusieurs ceintures autour du corps et on les attache aussi entre les jambes. Il prétend que l'eau faisant tenir ces tablettes horizontalement, on peut se tenir debout dans l'eau sans aucun risque et avancer par le moyen des mains. Il avoit mis un morceau de liège sur les épaules, un de chaque côté ; le roi de Pologne lui fit observer qu'ils étoient inutiles dans cette place ; il compte les mettre au-dessus des hanches. Il dit qu'il n'a d'autre vue et d'autre objet que l'utilité publique. L'expérience seule peut décider du mérite de ces différentes inventions.

Tome 13, p. 90

octobre 1753,

Extrait d'une lettre écrite de Choisy du 10 octobre.

La pendule de M. Passement est arrivée aujourd'hui ici ; elle est de la plus belle forme du monde, avec de forts beaux bronzes dorés qui en forment le pied. Les côtés et le derrière sont de glace, avec un globe dessus, où l'on voit le soleil représenté comme une boule d'or dans le milieu et toutes les planètes tournant autour, avec une précision si grande, que l'ouvrier dit que cela ne pourroit pas se déranger dans dix mille ans. La révolution de Saturne

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



qui se fait en trente ans, sera un commencement d'épreuve pour ceux qui la verront. Outre cela elle marque le mouvement vrai et le mouvement moyen, les révolutions de la lune, les jours du mois, en s'assujettissant à leurs longueurs plus ou moins grandes et même à une année bissextile. Passement a été douze ans à l'imaginer et à en faire les calculs, et huit ans à travailler. Cela me paroît un miracle de science ; il se flatte que le Roi la prendra et le récompensera à proportion du mérite de son ouvrage. Elle est entourée d'une petite balustrade, comme est actuellement l'Amour dans le salon d'Hercule. Dans ce moment elle est dans la galerie de Choisy.

Tome 13, p. 141

25 janvier 1754, Versailles

Il y a huit ou dix jours que l'on a apporté ici la pendule du nommé Passement ; elle est dans le cabinet du Roi par-delà sa chambre à coucher. Cette pendule fut présentée au Roi à Choisy, à son départ pour Fontainebleau, ainsi que je l'ai marqué dans le temps.

Tome 13, p. 142-143

28 janvier 1754, Versailles

J'ai vu aujourd'hui chez le Roi la pendule de Passement dont j'ai parlé ; elle est dans une boîte de bronze doré très riche et bien travaillée ; elle est surmontée d'un globe de cristal contenant le soleil et toutes les planètes comme dans une sphère, suivant le système de Copernic. Les planètes font toutes leur mouvement régulièrement, comme elles le font dans le ciel. Vers le milieu de la boîte sont des ouvertures où l'on voit l'année, le jour de la semaine, le mois et le quantième dudit mois et le quartier de la lune*. Cette pendule est placée dans le cabinet ovale après la chambre à coucher, auprès de la ligne méridienne.

[Note de Luynes]

*Elle marque les années bissextiles par l'addition d'un jour à février, et en général pour février elle passe du 28 au 29 ou au 1er mars. Par sa construction elle peut aller six semaines, mais on la monte tous les mois ; elle porte aussi un thermomètre ; et la verge du balancier est faite de façon qu'elle ne reçoit aucune impression du plus grand froid, ni du plus grand sec, ni de l'humidité.

Tome 13, p. 147

2 février 1754, Versailles

L'état de M. le duc de Châtillon n'est pas à beaucoup près si bon que celui de M. de Mirepoix ; on le regarde presque comme sans espérance. Sa maladie, qui dure depuis

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



longtemps, a commencé par une fièvre maligne et par une rétention d'urine ; on n'a pas pu faire usage de la sonde ; on a eu recours aux bougies du fameux chirurgien le Sir Daran. Ces bougies même ne pouvant plus être employées, on est venu à l'opération de la boutonnière, dernier et triste remède, à cause des inconvénients qu'elle laisse ordinairement ; mais actuellement il paraît prouvé qu'il y a une suppuration intérieure. On attribue cet état à des fautes de jeunesse qui ont exigé plusieurs fois les remèdes ordinaires mais violents ; on prétend même que ces remèdes n'avoient pas eu tout le succès que l'on en attendoit.

Tome 13, p. 159

12 février 1754, Versailles

On apprit aussi la mort de Mme de Sandricourt. MM. de Sandricourt sont Saint-Simon. Elle laisse plusieurs enfants, dont un, qui est abbé, qui vient d'avoir l'abbaye de Conches en Normandie, sur les instances représentations de M. l'évêque de Metz. C'étoit M. l'évêque d'Évreux (Rochechouart) qui avoit cette abbaye ; il l'a remise lorsqu'il a été nommé évêque de Bayeux. Mme de Sandricourt demeuroit à Saint-Germain ; elle s'occupoit à la chimie ; les uns disent que c'étoit pour trouver la pierre philosophale, les autres pour ses remèdes ; elle avoit un chimiste qui travailloit chez elle. Hier matin on les trouva tous deux morts, apparemment par la vapeur de quelques drogues auxquelles ils travailloient*.

[Note de Luynes]

On a su depuis que c'est par la vapeur d'un poêle de feu qu'elle avoit fait mettre dans un cabinet où il n'y avoit point de cheminée. On trouva le lendemain Mme de Sandricourt sur son lit de repos, morte dans ce cabinet, et dans un coin du même cabinet le chimiste tombé d'un Fauteuil où il avoit été assis. On sait que Mme de Sandricourt s'occupoit aussi à faire des remèdes pour les pauvres.

Tome 13, p. 240

27 avril 1754, Versailles

J'ai parlé ci-dessus en détail de l'automate qu'on a vu à Versailles. L'homme qui le montre, et qui n'en est pas l'auteur, comme je l'ai dit, désiroit fort que le Roi voulût bien le voir ; et comme il y a beaucoup de gens qui s'imaginoient qu'il y a de la supercherie, on disoit que le Roi étoit dans le secret et qu'il ne le verroit point ; cependant le Roi l'a vu dans la semaine de Pâques. La machine a été portée dans ses cabinets ; je crois même qu'elle a été démontée en sa présence. L'homme offrit de la laisser vingt-quatre heures dans les cabinets du Roi, ce qui prouve bien qu'il n'y a point d'enfants cachés, comme l'ont prétendu même des gens de l'art. Quelques-uns se fondent sur ce que cet homme n'a pas voulu

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



démonter le baril devant eux, sans faire attention que, ne connoissant point la facture de cette machine, mais l'usage, il peut craindre avec raison qu'elle ne soit dérangée puisqu'il ne pourroit point la raccommoder, comme il est arrivé à l'aigle qui est sur la tête de Bacchus, et que d'ailleurs si la composition de la machine est simple, c'est précisément devant les gens de l'art qu'il ne veut pas la démonter, quoiqu'on lui ait offert pour cela jusqu'à 40 louis.

Tome 13, p. 283

19 juin 1754, Versailles

Le roi de Prusse a donné une pension à M. d'Alembert, de l'Académie des sciences ; cette grâce lui a été annoncée par milord Marshall.

Tome 13, p. 294-295

10 juillet 1754, Dampierre

Je ne sais si j'ai parlé en détail de l'affaire de M. le chevalier de Causans ; il a cru avoir trouvé la quadrature du cercle et être en état de le prouver par des démonstrations ; il a répandu dans le public plusieurs imprimés, afin que non-seulement dans le royaume, mais même dans les pays étrangers, on fît des paris contre lui ; il a paru même désirer avec grande vivacité ces paris, et quelques-uns de ceux qui dans la conversation avoient dit qu'ils parieroient la proposition impossible à prouver ont été sollicités fortement à ne pas s'en tenir à des paroles et de réaliser les paris. M. de Stainville a été de ce nombre, et s'est trouvé engagé assez malgré lui à une partie d'un pari de 100,000 livres. Les notaires ont été nommés et ont donné leurs obligations particulières pour, après le jugement de l'Académie des sciences, remettre l'argent à ce M. de Causans ou à ceux qui auroient gagné, en se conformant exactement aux conditions énoncées dans les imprimés. M. de Causans a sollicité fortement tous ceux sur qui il avoit des rentes viagères de vouloir bien le rembourser pour le mettre à portée de faire honneur à ses engagements ; heureusement pour lui, cet arrangement lui a été refusé par quelques-uns. L'argent étant chez les notaires et le terme fatal du 25 juin étant passé, il étoit question de prendre un parti décisif ; l'Académie des sciences a refusé de prononcer, disant qu'elle jugeoit des questions et non pas des procès, qu'il lui falloit une attribution particulière par des lettres patentes ; le Roi n'a pas jugé à propos de donner ces lettres. Dans cette situation, M. de Causans a cru devoir prendre des précautions autant qu'il dépendoit de lui ; il a remis sa démonstration par écrit entre les mains du Roi, de Mgr le Dauphin, de M. de Saint- Florentin, etc. ; il dit qu'il a gagné, on lui répond que sa démonstration n'est pas une preuve, et il soutient qu'elle en doit tenir lieu, puisqu'il n'y a point de jugement ; voilà l'état de l'affaire ; on trouvera ci-après les propositions contenues dans le dernier imprimé de M. de Causans.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Ces propositions sont : 1^e de décrire un carré parfaitement égal à un cercle quelconque ; 2^e démontrer qu'un tout en géométrie a deux parties distinctes séparément, géométriquement et numériquement égales au tout ; 3^e prouver par une règle générale le véritable rapport du diamètre du cercle à sa circonference ; 4^e donner la quadrature géométrique du cercle qui présentera la vraie figure de la terre, et les précisions des longitudes sur toute sa surface. Si l'une des quatre propositions ci-dessus paroît, dans les démonstrations, fausse, obscure ou douteuse, le chevalier de Causans se tiendra pour condamné ; si le 25 juin 1754 les démonstrations ne sont pas données, pour quelque cause que ce puisse être, les notaires rendront sans aucune difficulté, le 26 de ce même mois, 1.100 livres aux souscripteurs pour chaque souscription de 1.000 livres.

Tome 13, p. 393-394

29 novembre 1754, Versailles

Il y eut hier une élection à l'Académie [Française] pour remplir la place vacante par la mort de M. l'évêque de Vence (le P. Surian). Les dames ordinairement sollicitent beaucoup dans ces cas d'élection ; il y avoit plusieurs aspirants : M. l'évêque de Troyes (Poncet de la Rivière), M. l'abbé Trublet, M. l'abbé de Boisemont, M. d'Alembert, et peut-être quelques autres que je ne sais pas. Mme de Chaulnes sollicitoit avec la plus grande vivacité pour l'abbé de Boisemont ; elle avoit écrit à tous les académiciens ou avoit été les voir ; Mme la duchesse d'Aiguillon (Crussol) et Mme du Deffand (Vichy-Chamron), s'intéressoient beaucoup pour M. d'Alembert ; la pluralité des suffrages s'est réunie pour celui-ci. C'est un homme de beaucoup d'esprit, qui a fait toute sa vie sa passion de l'étude ; il a une mémoire prodigieuse.

Tome 13, p. 405

8 décembre 1754, Versailles

Je ne sais si j'ai parlé de M. de Dangeul, maître des comptes, homme jeune et de beaucoup d'esprit, grand et d'une figure agréable, qui a fait un excellent livre sur le Commerce. Le désir de s'instruire encore davantage et de se mettre à portée de pouvoir être utile à l'État l'a déterminé à voyager dans les cours étrangères. Il est actuellement à Stockholm ; il est fort des amis de M. le président Hénault ; il lui mande que la nation suédoise lui a fait l'honneur de lui offrir une place dans l'académie des sciences de Stockholm, et que cette faveur lui a été annoncée par trois sénateurs, au sortir d'un dîner chez M. d'Havrincourt. On pourroit conclure de cette nouvelle que les talents distingués sont plus estimés dans les pays étrangers qu'en France ; il faut croire que c'est parce qu'ils y sont plus rares.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Tome 14, p. 47-48

24 février 1755, Versailles

M. de Lucé, intendant de Strasbourg, est ici ; il a conté aujourd'hui à M. de Luynes l'histoire de l'automate que nous avons vu ici. L'homme qui le montre a été à Bordeaux. M. de Tourny, qui en est intendant, a fait mettre deux sentinelles pour garder la figure. L'homme a pris le parti d'avouer son secret à M. de Tourny et l'a seulement prié de n'en rien dire ; M. de Tourny le lui a promis, excepté pour le Roi. On croyoit que le Roi l'avoit su pendant que cette ligure étoit ici ; il ne l'a appris que par la lettre de M. de Tourny. Le Roi n'en a rien dit. Le même homme étant allé à Strasbourg, M. de Lucé lui a dit qu'il vouloit examiner cette machine dans le plus grand détail ; l'homme lui a offert de la faire porter chez lui et de l'y laisser trois semaines s'il vouloit lui donner 75 louis ; M. de Lucé a répondu qu'il lui en donneroit 25 s'il vouloit seulement la lui laisser huit jours ; l'homme y a consenti. L'automate a été porté chez M. de Lucé, qui a fait sceller les portes et fenêtres de la chambre où on l'a placé, et outre cela le tonneau. De ce moment l'homme n'a pu garder son secret. Il a dit à M. de Lucé qu'il y avoit un jeune homme dans le tonneau, que s'il n'y avoit eu que les portes et fenêtres scellées, il n'auroit rien dit, qu'il auroit donné à manger au jeune homme pour le temps convenu et une vessie de cochon pour mettre ce qui sortiroit de son corps, mais que le tonneau scellé lui avoit paru sans remède. On a été dans la chambre et on a trouvé un jeune homme de quinze ou seize ans qui dormoit sur un lit de repos, ayant mis le matelas sur lui à cause du grand froid.

Tome 14, p. 197-198

4 juillet 1755, de Compiègne

Le fils de Martin, apothicaire de la Reine, est arrivé aujourd'hui de Chantilly, désolé d'un accident qui est arrivé à son premier garçon, son parent. Dans le moment qu'il venoit de sortir de son laboratoire, il a cassé une grosse bouteille d'esprit-de-vin où le feu a pris. Un homme qui étoit avec lui s'est enfui de peur, et ce garçon, sans penser qu'il avoit de l'eau auprès de lui, a couru dans le jardin. Des gens qui l'ont rencontré l'ont jeté dans le fossé, mais il est brûlé depuis les épaules jusqu'en bas, et Martin ne croit pas qu'on puisse le sauver. La Reine a renvoyé Martin à Chantilly.

Tome 14, p. 226-227

14 août 1755, de Compiègne

On fit hier devant le Roi l'épreuve de deux pièces de canon de 3 livres de balles. Ces pièces ont été faites sur le rapport de M. de Griebeauval, capitaine démineurs, lequel avoit

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



été envoyé en Prusse par la Cour. Elles n'ont que trois pieds huit pouces de longueur ; le fond de l'âme diminue de diamètre à un pied de la culasse, ce qui fait que la charge se trouvant dans un cylindre de deux pouces et demi, au lieu de trois pouces deux lignes qu'a le reste de l'âme, elle s'enflamme successivement et fait toujours long feu. Il y a sur le champ de lumière une espèce de petit chapiteau de fonte à charnière qui ferme très bien la lumière. La volée est bien dégagée de matière jusqu'au bourrelet, auquel est un bouton de mire. L'affût est assez bon et demanderoit un grand détail. La chose que j'y crois le plus à remarquer est le coin de mire qui est mis sur la plate-forme à coulisse, et y est arrêté par une vis sans fin dont la manivelle est à la tête du coin ; mais cela est encore sujet à s'échapper un peu et demanderoit une petite perfection, laquelle seroit aisée.

L'avant-train est très bon, en ce qu'il porte un fort grand coffre où sont les munitions ; mais encore la cheville ouvrière en est-elle trop faible du collet, et sujette à casser aisément comme il est arrivé. L'écouillon n'en vaut rien du tout, en ce que le bout de la hampe est brisé par une charnière de cuivre et par là sujet à beaucoup d'inconvénients. L'on pense que ces pièces ne peuvent pas réussir, et je le crois. Ce même jour on fit aussi l'épreuve d'un ventilateur simplifié pour l'usage des mines par M. Bugie, officier de mineurs. Le Roi en a paru très content, et cette machine ne paroît sujette à aucun inconvénient. L'on a pompé la fumée de la poudre que l'on avoit brûlée dans la mine, qui formoit l'effet du camouflet, en 17 minutes, et l'on sait que c'est tout ce que l'on peut faire que d'y rentrer 24 heures après le camouflet ; ainsi cette machine est très-utile en ce cas, et l'on sent aisément qu'elle a encore l'avantage de pouvoir fournir l'air au mineur lorsqu'il en manque, puisqu'il n'y a qu'à retourner le ventilateur pour changer les tuyaux. Elle a l'avantage sur toutes les machines faites à cet usage, de ne faire presque point de bruit. Tout ce détail est fait par un ingénieur.

Tome 14, p. 232

20 août 1755,

M. le président Hénault a été nommé par la reine de Suède membre de l'Académie des belles-lettres que la reine de Suède a établie ; il est le premier étranger qui y ait été admis. M. d'Alembert est aussi nommé membre de cette académie.

Tome 14, p. 267

9 mars 1755, Versailles

Il y a trois jours que M. Lieutaud a été déclaré médecin des enfants de France. Il avoit été appelé en consultation dans la petite vérole de Mgr le Dauphin ; il est regardé comme très habile ; il étoit médecin de la charité de Versailles.

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Tome 14, p. 329

8 décembre 1755, Dampierre

Mon frère a été nommé pour remplir la place vacante à l'académie des sciences par la mort de M. l'ancien évêque de Mirepoix, et M. le président Hénault pour remplir celle vacante à l'académie des inscriptions et belles-lettres par la mort de ce même prélat. On trouvera ci-après un plus grand détail dans une lettre de mon frère :

M. l'ancien évêque de Mirepoix avoit place dans trois académies, comme précepteur de Mr le Dauphin : l'Académie des sciences, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie frauçoise. Dans l'Académie des sciences je lui succède ; dans celle des inscriptions et belles-lettres, le Président, et dans l'Académie françoise l'abbé de Bois-mont. Mon élection se fera aujourd'hui. On écrit au ministre, qui est M. d'Argenson, que l'élection est faite en faveur d'un tel sous le bon plaisir de S.M. ; il marque par une lettre que le Roi a agréé et tout est fait. L'élu se présente à la première séance qui suit, prend sa place sans harangue ni compliment ; il dit seulement à ses nouveaux confrères ce que la politesse dicte en pareille circonstance. J'ai été mercredi et jeudi chez tous MM. les académiciens et j'ai fait soixante-quatre visites. M. de Mairan, ancien secrétaire de l'Académie des sciences et membre ancien de cette compagnie, m'a dirigé. M. de Saint-Florentin, que j'ai vu hier, m'a dit que j'en avois trop fait, qu'on n'alloit que chez les honoraires et les principaux officiers ; si j'ai erré, je me suis trompé en règle ; il vaut mieux en faire trop que trop peu, et il n'y a en cela que les planches à craindre ; peut-être M. de Saint-Florentin ne s'en souvient-il pas bien.

Tome 14, p. 446-447

26 février 1756,

J'apprends par les nouvelles publiques que, suivant le calcul de M. l'abbé de Brancas, l'hiver et le printemps dureront moins cette année que l'année dernière ; qu'ils diminueront chaque année d'environ 30 secondes et que l'été et l'automne augmenteront de ces 30 secondes. Ainsi l'hiver, cette année, ne sera que de 88 jours 20 heures 12 minutes et 33 secondes, et le printemps sera plus court de 29 secondes que l'année dernière ; mais l'été et l'automne seront allongés chacun de 30 secondes : on peut ajouter foi ou non à un pareil calcul.

Ttome 14, p. 451

3 mars 1756, Versailles

J'ai toujours oublié de parler du tremblement de terre qui se fit sentir ici le 18 février au matin. Plusieurs personnes dans la ville et dans le château s'en aperçurent d'une manière très marquée ; il y en eut plusieurs autres qui ne le sentirent point. On a remarqué que plus

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



les logements étoient élevés et plus on l'y a senti. L'impulsion a été la même partout, et on l'a observé entre sept et huit heures du matin ; il y a eu deux ou trois secousses, mais fort légères, et qui n'ont causé aucun accident, (le même tremblement de terre a été remarqué en plusieurs endroits du royaume et des pays étrangers. Dans d'autres lieux du royaume où l'on n'a point senti de tremblement de terre, il y a, eu des vents impétueux qui même ont l'air du désordre. La cathédrale de Bourges a été endommagée ; le toit de la sainte chapelle du même lieu a été enlevé ; il est tombé sur la voûte et l'a écrasée. On l'a senti aussi à plusieurs endroits dans Paris.

Tome 14, p. 457

9 mars 1756

Avant-hier dimanche, on fit ici sur le canal l'épreuve d'un bateau de cuir qui est une espèce de ponton assez facile à transporter pour qu'on en puisse mettre trois ou quatre dans une charrette. Le projet étoit de voir si on en pouvoit faire usage pour des débarquements ; il paroît que cette épreuve n'a pas réussi. Ce bateau n'étant que de cuir seroit aisément percé et exposé à périr ; indépendamment de cela, par sa construction, il faut, quand on y monte, garder un équilibre très difficile à conserver, sans quoi le bateau est en grand danger de tourner. A l'occasion de cette épreuve, on demanda quelques soldats du régiment des gardes pour les différents transports de ce bateau dont on vouloit faire l'épreuve. Un sergent fut chargé de mener le nombre de soldats qu'on avoit demandé ; il les mena avec leurs armes et voulut passer par le jardin ; un des Suisses refusa d'abord de les laisser passer, et les ayant enfin laissé passer, il fut mis en prison. J'ai entendu dire à M. le comte de Noailles que les Suisses du jardin ont ordre de n'y laisser entrer qui que ce soit avec des armes pas même les gardes du corps, et que s'il avoit été averti, il auroit demandé les ordres du Roi et les aurait donnés en conséquence ; mais que cette règle, établie du temps du feu Roi pour les jardins de Versailles, Trianon et Marly, étoit si exactement observée, que même à Marly où il y a un corps de garde des gardes françoises sur le grand chemin de la grille royale, et un autre du même régiment, comme l'on sait, auprès de la petite chapelle du commun, les soldats ne peuvent traverser le jardin en armes pour aller d'un de ces corps de garde à l'autre, et sont obligés de faire le tour par le grand chemin. M. le comte de Noailles a ajouté qu'il avoit demandé permission au Roi pour qu'ils traversassent le jardin et que le Roi l'avoit refusée.

Tome 14, p. 461

15 mars 1756, Versailles

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Avant-hier il y eut une élection à l'Académie des sciences. Il y avoit une place vacante par la mort de M. l'abbé de Gamaches, chanoine de Sainte-Croix de la Bretonnerie ; il mourut le 17 du mois dernier, âgé de quatre-vingts ans ; il avoit été reçu à cette académie en 1732. L'usage de l'Académie des sciences est de présenter deux sujets au Roi pour remplir la place vacante, premièrement celui qui a le plus de voix, et secondement celui qui, après le premier, réunit le plus de suffrages en sa faveur. Le Roi choisit ordinairement celui qui a le plus de voix et donne l'expectative de la première place au second qui est présenté. Dans l'assemblée d'avant-hier toutes les voix ont été en faveur de H. de Pingre, chanoine régulier de Sainte-Geneviève ; les suffrages ont été partagés entre deux autres sujets, M. de Bélidor, fameux ingénieur, et M. de Boisgelou, conseiller au Grand Conseil ; mais M. Bélidor a eu six voix de plus que M. de Boisgelou.

Tome 14, p. 470-741

21 mars 1756, Versailles

Je n'ai point encore parlé de M. Tronchin ; c'est un fameux médecin de Genève, disciple de l'illustre Boerhave, mort en 1738 dans sa soixante-et-dixième année. C'est M. le duc d'Orléans qui a désiré que M. Tronchin vint à Paris, et il paroît être certain que c'est dans l'intention de faire donner la petite vérole par inoculation à sa fille Mademoiselle et même à M. le duc de Chartres. M. Tronchin passe pour avoir acquis une grande réputation sur les précautions que demande l'inoculation. Ce système d'inoculer, soutenu dans un livre de M. de la Condamine et pour lequel cet illustre académicien est allé à Rome, a grand nombre de partisans ; on le regarde comme très- utile à un État pour prévenir le nombre immense d'accidents qui arrivent par cette cruelle maladie. Tous les avis cependant ne sont pas réunis ; les uns regardent l'inoculation comme un remède dont l'effet est presque certain pour le moment où on en fait usage lorsqu'on prend les précautions nécessaires, et qui prévient avec certitude une maladie terrible dans ses suites, et qu'on pourroit avoir sans préparation, et qui a d'ailleurs l'avantage de ne point donner cette maladie lorsqu'on n'en a point le germe en soi. D'autres regardent ce remède comme une vraie maladie, dont il arrive à la vérité peu d'accidents, mais qui n'en est pas cependant exempt. Ceux qui pensent ainsi jugent qu'il n'est pas permis, suivant la religion, de prévenir volontairement l'ordre de la Providence en se donnant un mal dont quelques-uns meurent, quoique le plus grand nombre en guérisse ; ils ajoutent que si l'inoculation est un remède, il n'est pas permis de faire usage de remèdes décisifs pour la vie et la mort que tout au plus clans le cas d'une maladie sans ressource, et par conséquent encore moins pour prévenir un mal dont on a à la vérité le germe en soi, mais que l'on n'aura cependant jamais étant par quelque autre accident prévenu de la mort avant l'âge où le germe de cette maladie devroit éclore suivant

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



l'ordre de la Providence, et qu'ainsi c'est risquer de faire mourir à cinq ans (pour donner un exemple) celui qui auroit la petite-vérole à cinquante, mais qui mourra à quarante-cinq d'une autre maladie ou par quelques accidents.

Tome 14, p. 482-484

28 mars 1756, Versailles

J'ai marqué que M. le duc d'Orléans étoit venu prendre congé du Roi pour six semaines, et ce que l'on jugeoit en être la cause. Cette cause est très réelle, puisque M. le duc de Chartres et Mademoiselle ont été inoculés le 24 de ce mois. Cette opération n'a point encore l'ait l'effet qu'on en attend ; mais on prétend que cet effet peut bien être sept ou huit jours à se déclarer. M. Tronchin, médecin de Genève, ne quitte point M. le duc de Chartres et Mademoiselle ; il y a aussi auprès d'eux un autre médecin que l'on appelle Kerpatry ; c'est un Anglois qui a acquis la plus grande réputation à Londres pour l'inoculation. M. le duc d'Orléans, instruit de son habileté, l'avoit demandé il y a déjà quelque temps ; mais voyant qu'il n'avoit aucune réponse, et jugeant que la situation des affaires entre la France et l'Angleterre pourroit empêcher qu'on donnât permission à ce médecin de venir en France, que peut-être même il ne seroit pas instruit du désir qu'on avoit qu'il y fit un voyage, M. le duc d'Orléans prit le parti d'écrire à Genève pour avoir M. Tronchin. Cependant le gouvernement d'Angleterre, instruit de ce que souhaitoit M. le duc d'Orléans, a envoyé ici M. de Kerpatry. Il y a aussi au Palais-Royal un chirurgien Écossais de naissance, nommé Ostie, qui a été plusieurs années dans les hôpitaux de Londres et a étudié la manière dont se fait l'inoculation, et qui en a traité plus de 1,500 avec grand succès. M. Tronchin a continuellement chez lui un grand concours de gens qui viennent le consulter, et on ne peut y entrer que chacun à son rang. Il trouve le séjour de la France fort agréable, et convient qu'il ne se couche jamais sans avoir 40 louis de plus dans sa poche*. Il va dans quelques maisons ; mais ce n'est que par permission de M. le duc d'Orléans. Il est vraisemblable que présentement que l'inoculation est faite, il ne sort plus du tout ; il prétend qu'il a inoculé 20,000 personnes, et qu'il n'en est pas mort une seule de ces 20,000 ; mais il fait de grandes difficultés pour entreprendre ceux qu'on lui propose, et il examine l'âge, la figure et le tempérament ; il veut être instruit de tout et refuse de traiter les personnes qu'il trouve ou malsaines ou trop délicates. M. Tronchin s'est marié en Hollande ; il a épousé la petite-fille du fameux de Witt, qui fut assassiné, comme l'on sait, par les ordres du prince d'Orange, ou au moins par le parti de ce prince. Le fils de M. de Witt n'avoit que cette fille qui éloit dangereusement malade, lorsque M. Tronchin passa à la Haye ; il remit sa fille entre les mains de M. Tronchin, qu'il savoit être habile médecin ; M. Tronchin vint à bout de la guérir ; le père lui avoit promis tout ce qu'il voudrait, même la moitié de son bien, s'il

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



venoit à bout de cette guérison. M. Tronchin ne demanda pour toute récompense que d'épouser la tille dont il étoit devenu amoureux. Avant que de faire cette demande, il voulut avoir le consentement de la fille, qui le lui donna volontiers, à condition qu'il quitteroit la médecine ; il y consentit, mais les biens de celte fille ayant été confisqués par les États, il a été obligé de reprendre sa profession ; il est aujourd'hui fort riche.

Note de Luynes

* On lui donne un louis pour chaque consultation.

Tome 15, p. 31

21 avril 1756,

J'appris, il y a deux jours, que M. Cassini le père, illustre astronome académicien, s'est tué en allant à la campagne ; il étoit dans un carrosse qui a versé ; il avoit soixante-dix-neuf ans.

Tome 15, p. 76

28 mai 1756,

Je ne crois pas avoir eu occasion de parler dans ce journal de M. de Vaucanson. Son nom cependant est célèbre, non seulement par la fécondité de son génie qui lui a fait imaginer et exécuter des automates dignes d'admiration, mais il l'est encore beaucoup plus par les services qu'il a rendus à l'État en perfectionnant et facilitant le travail de nos manufactures. En conséquence, il a eu une pension considérable du Roi, avec l'inspection sur lesdites manufactures. Il vient depuis peu de faire un voyage dans les Cévennes ; il avoit remarqué que le commerce de la soie a augmenté considérablement depuis les plantations des mûriers, et que le profit de ce commerce, qui va aujourd'hui à plus de 12 millions, diminuoit considérablement par la perte qu'on faisoit dans la façon de tirer la soie des cocons ; cette perte montoit environ à 2 millions. Il est impossible qu'il n'y en ait pas, mais elle ne devroit pas être si grande ; M. de Vaucanson a montré aux ouvriers la manière de tirer cette soie, et la perte aujourd'hui n'est que de 2 pour cent. Outre cela, quand la soie étoit tirée, il falloit la porter en Piémont pour l'organiser ; c'est une façon que l'on donne à la soie avec des moulins, et l'on n'avoit point cette industrie en France. Cette préparation est nécessaire pour apprêter la soie torse et en pouvoir faire usage pour les étoffes ; le velours et le satin. M. de Vaucanson a trouvé le moyen de perfectionner en ce point les manufactures des Cévennes, de sorte qu'il ne passe plus chez l'étranger la grande quantité d'argent que nous étions obligés d'y porter pour cette raison.

Tome 15, p. 110

© Centre de recherche du château de Versailles / Marine Masure-Vetter / 2012

Programme : « [Sciences et pouvoir : le prince et le savant dans les cours européennes](#) »

Dépouillement effectué par

Marine Masure-Vetter, chargée d'études documentaires au château de Versailles

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



12 juin 1756,

M. de Bernis contoit à Mgr le Dauphin, il y a quelques jours, un fait fort singulier qui m'a été confirmé par M. Durini, camérier. M. de Bernis, étant à Venise, avoit entendu parler d'un P. Souzi, religieux de l'ordre des olivettains ; c'est un ordre qui n'est point connu en France. Il savoit que ce religieux avoit le talent de composer sur-le-champ des vers italiens sur quelque sujet qu'on pût lui donner ; il le pria à dîner chez lui et il lui proposa pour sujet, si l'électricité est utile ou nuisible à la société. Le P. Souzi lui dit que ce sujet étoit difficile à traiter ; cependant, après un instant de réflexion, il parla pendant une demi-heure en très bons vers italiens, entrant dans le détail de toutes les expériences de l'électricité. Il paroisoit, à la fin de ce discours, que ce n'étoit pas sans fatigue et sans efforts qu'il avoit rempli le sujet proposé ; cependant il offrit de traiter un autre sujet donné si on le désiroit : cette sorte de science, ou pour mieux dire de talent, n'est pas commun, mais il y en a plusieurs exemples en Italie.

Tome 15, p. 255

29 octobre 1756,

Il y a quelques jours que Mme de la Popelinière est morte à Paris ; elle avoit plus de quarante-cinq ans. Son mari est M. le Riche de la Popelinière, qui a beaucoup de bien. C'est à lui qu'appartient la belle maison de campagne de Passy, la première qui est du côté du Point du Jour. M. de la Popelinière s'étoit marié par amour ; il étoit séparé depuis longtemps d'avec sa femme, à qui il avoit donné une pension pour vivre. Elle étoit fille de la fameuse comédienne Mimi (Dancourt), et petite-fille du fameux Dancourt. Cette Mimi (Dancourt) étoit fort jolie ; M. le duc d'Aumont, l'ambassadeur, l'avoit mariée à un officier subalterne, gentilhomme, mais peu riche, qu'on appeloit M. Deshayes ; ainsi Mme de la Popelinière étoit Mlle Deshayes. Elle avoit écrit à son mari avant de mourir ; son mari lui a fait réponse ; il a chargé de cette réponse M. de Vaucanson, son intime ami, et fameux par ses inventions ingénieuses et utiles.

Tome 15, p. 312

24 décembre 1756,

On a nouvelle de Brest que M. Perrier y est arrivé avec son escadre ; il a ramené avec lui une frégate construite à Québec, nommé *l'Abénaquis* ; on dit que c'est un des meilleurs bâtiments que l'on puisse voir. Celui qui est à la tête des constructions que l'on fait en Canada est un M. le Vasseur, qui a été plusieurs années gouverneur de la petite Venise près du canal de Versailles ; il est fort habile constructeur et a été envoyé par distinction en

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



Canada. Il vint ici il y a environ un an ; il dit que les bois de ce pays-là sont excellents pour la construction des vaisseaux.

Tome 15, p. 313

27 décembre 1756,

Je n'ai point encore parlé d'une fort belle pendule que le Roi a fait mettre sur la cheminée du cabinet du conseil depuis qu'il est agrandi et redoré. Cette pendule a été fournie par les Menus et faite par conséquent par les ordres de M. le duc de Gesvres, chez qui j'en ai vu les dessins. Elle a été placée depuis le retour de Fontainebleau. Ce n'est que depuis ce temps que le Roi a commencé à jouir de son cabinet, qui a été fini pendant son absence.

Tome 15, p. 369

11 janvier 1757,

M. de Fontenelle est mort. Cet illustre académicien avoit près de cent ans ; il ne s'en falloit que d'un mois et cinq ou six jours. Il y avoit un an ou deux qu'il n'y avoit presque que la seule machine qui existât. Il étoit de toutes les académies. La postérité conservera à jamais la mémoire d'un homme qui s'est distingué par tant d'ouvrages, et qui joignoit à toutes sortes de sciences l'esprit de société et l'agrément dans la conversation. Ses ouvrages en vers et en prose font voir la galanterie de son esprit, et sa *Pluralité des mondes* prouve la facilité avec laquelle il mettoit à portée de comprendre les choses les plus abstraites. On sait qu'il n'y a environ que sept ou huit ans qu'une dame ayant laissé tomber son éventail devant lui, il lit un pas pour l'aller ramasser, et n'ayant pu arriver assez tôt, comme on peut le croire, il dit : « Ah! Si je n'avois que quatre-vingts ans ! » Il a fait encore à quatre-vingt-quinze ans des vers pour la Reine qu'on trouvera ci-après. Ils furent faits à l'occasion de ceux-ci que S. M. avoit loués.

[...]

Tome 15, p. 469

24 mars 1757, Paris

[...] Dans le cinquième interrogatoire, on lui [Damiens] parla d'un curé de Sainte-Marguerite à Saint-Omer, nommé Pelet, qui tenoit des assemblées dans son jardin au sujet de la Constitution ; il dit n'avoir point été à ces assemblées. On lui fit aussi des questions sur l'homme à qui il avoit parlé, sous la voûte de la chapelle, et qui lui avoit dit : « Eh bien! » et auquel Damiens avoit dit : « Eh bien! j'attends » Damiens répondit que c'étoit un homme qu'il ne connoissoit point et qu'il n'avoit vu que deux fois ; que tout ce qu'il en savoit étoit que ce particulier étoit venu à Versailles pour demander à M. le comte de Noailles la

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



permission de faire voir une machine qu'il avoit montrée à M. de Chaulnes en Picardie. Le fait est très vrai, qu'il y a un homme qui a fait voir un automate à M. de Chaulnes en Picardie, et qui est venu à Versailles demander à M. le comte de Noailles de le faire voir ; mais la taille de cet homme ne s'accorde point avec celle de l'homme que l'on a vu sous la voûte.

Tome 16, p. 97

7 juillet 1757, Bizy

M. le maréchal de Belle-Isle continue à entretenir des vers à soie. Il a fait planter depuis plusieurs années beaucoup de mûriers ; il a fait venir du comtat d'Avignon deux filles accoutumées à ce travail, dont il en a marié une avec un homme de ce pays-ci qui avoit déjà travaillé à cet ouvrage sous un maître habile. Depuis huit ans, il a toujours eu chaque année un certain nombre de livres, de soie par proportion du produit qu'on a pu tirer des mûriers. On prétend que pour que cet arbre soit en pleine valeur il faut attendre l'espace de huit ans. En Provence et en Languedoc, on les plante à 6 toises de distance l'un de l'autre, dans les bons terrains, et à 7 dans les mauvais. On sait que le ver à soie, après avoir formé son cocon, s'y renferme pendant un certain temps, et c'est de ces cocons qu'on tire la soie. La manière de la tirer est de se servir du grand dévidoir au bout duquel est un petit coffret, et par-delà le petit coffret une espèce de petit bassin qu'on remplit d'eau, et sous lequel on allume du feu. Lorsque l'eau est à un certain degré de chaleur on y met les cocons. L'animal qui est dedans meurt ; la soie se détache ; deux femmes prennent les bouts des cocons à mesure qu'ils se développent et les portent sur la roue qu'un homme tourne avec une grande vitesse. On compte qu'il faut 240 cocons pour faire le poids d'une livre, et huit à neuf livres de cocons pour faire une livre de soie. On garde ici cinq ou six livres de cocons pour graine.

Tome 16, p. 221

octobre 1757,

[Note de Luynes]

Il y a déjà quelque temps que M. le maréchal de Belle-Isle a obtenu une autre grâce du Roi. C'est une somme de 400,000 livres une fois payée sur le produit des salines. Il y en a cinq dans la Franche-Comté ou dans la Lorraine, qui sont Dieuze, Château-Salins et Satin, lesquelles sont toutes deux affermées au même fermier. Il y en a encore deux autres, dont Rozières en est une, qui ne sont point comprises dans cette ferme générale ; elles sont actuellement en régie parce qu'on ne peut pas en connoître la valeur réelle, cette valeur variant à tout moment par le mélange de l'eau

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



douce avec l'eau salée. On travaille actuellement à Rozières à empocher cette communication, et c'est le Sr Gauthier, dont j'ai parlé ci-devant dans ce journal, qui, en qualité de régisseur, est chargé de ce travail, conjointement avec des ingénieurs du Roi. Ce n'est donc dans le moment que sur les trois premières dont j'ai parlé que porte le bail général. Ce même Sr Gauthier et quelques autres ont proposé à M. le maréchal de Belle-Isle un projet, qui a été accepté, pour diminuer la consommation du bois nécessaire aux salines, et ce projet est une idée fort simple. On employoit à cet ouvrage des espèces de chaudières ou bassins de feu d'un certain diamètre et assez profonds ; on a augmenté beaucoup le diamètre de ces chaudières et on en a diminué la profondeur, en sorte qu'elles contiennent une beaucoup plus grande quantité d'eau salée dont les parties aqueuses s'évaporent plus aisément, la profondeur étant moins grande, et la même quantité de bois qu'on employoit fait un effet plus que double pour l'évaporation. C'est à peu près la même méthode que l'on voit employer tous les jours dans les poêles qui communiquent leur chaleur dans plusieurs chambres par le moyen de différents tuyaux sans que le feu soit plus considérable. Cet arrangement diminuant la grande consommation du bois est avantageux pour le Roi et pour le pays. Le Roi est obligé de fournir le bois, et la consommation en étoit si immense, que pour y suffire on obligeoit les particuliers à vendre leur bois contre leur volonté. Les fermiers trouvent aussi un grand bénéfice par la quantité de sel de plus qu'ils sont en état de faire. C'est sur ce bénéfice que, du consentement du Roi, ils se sont obligés pendant leur bail de payer 400,000 livres à M. le maréchal de Belle-Isle ; ils lui en ont déjà payé 220,000 livres.

M. de Belle-Isle me contoit à cette occasion que les idées les plus simples se trouvent quelquefois n'être pas venues dans l'esprit des gens les plus savants et les plus expérimentés [...]

Tome 16, p. 230

28 octobre 1757, Versailles

Le fameux M. de Réaumur est mort ces jours-ci à Paris ; il avoit quatre-vingts ans. Il avoit un cabinet d'histoire naturelle extrêmement riche et digne de curiosité. Outre cela, M. d'Ons-en-Bray lui avoit laissé la jouissance sa vie durant de son admirable cabinet dont il avoit donné la propriété à l'académie des sciences.

5 décembre 1757, Versailles (tome 16, p. 264)

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



M. le Monnier est mort à Saint-Germain en Laye, dans sa quatre-vingt-unième année ; son nom étoit illustre dans les sciences, dont l'académie royale lui avoit donné le titre d'associé vétéran ; il étoit aussi professeur de l'université de Paris.

Tome 16, p. 367

19 février 1758, Dampierre

L'académie des Sciences présenta, jeudi dernier 16 de ce mois, au Roi, le 53e tome de ses Mémoires ; elle espère donner cette année au moins encore le 54° et peut-être même le 55e, qui est prêt à finir. C'est mon frère, comme président de cette académie, qui a eu l'honneur de présenter ce livre. Il aime les sciences et a de grandes connaissances en ce genre ; il s'applique avec plaisir à tout ce qui peut contribuer au plus grand avantage de cette illustre compagnie et à y entretenir l'émulation si nécessaire à la perfection des sciences et des arts, et il y ajoute tout ce qui peut prouver aux membres de cette compagnie ses soins et ses attentions pour eux. Voyant que le temps étoit froid et mauvais quand ils ont été à Versailles, il leur a fait trouver des carrosses pour aller faire leurs visites. C'est M. de Séchelles qui est actuellement vice-président ; ces places se donnent par élection et cette élection se fait tous les ans.

Tome 16, p. 423

18 avril 1758, Dampierre

M. de Jussieu, fameux médecin, est aussi mort à Paris depuis quelques jours, âgé de soixante-douze ans ; il étoit professeur et démonstrateur des plantes au Jardin du Roi.

Tome 16, p. 426

28 avril 1758, Versailles

Il y a quelques jours que M. des Farges, l'un des fils de feu M. des Farges, écuyer cavalcadour de la Reine, apporta ici une lunette d'Angleterre dont on se sert pour voir la nuit, principalement sur mer. Il est dans la marine et s'est trouvé sur la frégate *l'Abénaquis*, qui fut prise par les Anglois l'année dernière. Cette frégate faisoit partie de l'escadre de M. Dubois de la Mothe, et quand cette escadre rentra à Brest on crut que des deux frégates qu'il avoit sous ses ordres l'une avoit été prise par les Anglois et que l'autre, qui étoit *l'Abénaquis*, avoit entièrement péri. On sut depuis qu'elle avoit eu le même sort que l'autre. Elle fut prise pendant la nuit, quoiqu'elle eût bien espéré se sauver à la faveur des ténèbres. Les officiers françois ayant conté aux Anglois leur étonnement d'avoir été découverts pendant la nuit, le capitaine anglois leur dit que c'étoit avec une lunette faite exprès pour voir la nuit qu'il les avoit aperçus, et leur montra cette lunette. M. des Farges ayant été

Les pratiques savantes à Versailles d'après les journaux, mémoires et souvenirs de cour (1673-1789)

Mémoires du duc de Luynes



transporté en Angleterre, ne perdit point de vue cette découverte ; il chercha à Londres, chez des marchands, des lunettes pareilles ; et il en a apporté une ici. On l'a fait voir à M. de Moras et à plusieurs autres personnes, qui en ont été contentes. Passement, l'un de nos plus habiles ouvriers dans ce genre, a dit qu'il ne connoissoit point cette invention ; qu'il tâcheroit de l'imiter. On lui en a commandé six auxquelles il travaille. Cette lunette a environ 14 ou 15 pouces de long et 2 pouces et demi de diamètre.

Tome 16, p. 426

30 avril 1758, Versailles

M. Poissonnier, médecin de l'armée, vient d'être rappelé et nommé médecin des enfants de France. M. Lieutaud, qui l'étoit, a été nommé médecin de Mgr le duc de Bourgogne, qui sera mis demain entre les mains de M. de la Vauguyon.

Tome 16, p. 439

13 mai 1758, Versailles

Les ingénieurs qui avoient été réunis par l'ordonnance du 8 décembre 1755 au corps de l'artillerie et de Royal-artillerie pour ne faire qu'un seul corps, sous la dénomination de *Corps royal de l'artillerie et du génie*, en seront désunis pour former entre eux un corps séparé, sous la dénomination de *Corps des ingénieurs**.

[Note de Luynes]

* L'uniforme du corps des ingénieurs sera de drap bleu de Roi, parements de velours noir, doublure de serge rouge, veste et culotte rouge. L'habit garni jusqu'à la taille de boutons de cuivre doré.